



**Conseil du 18^eme arrondissement
Séance du lundi 30 mars 2015**

| | |
|---|-----------|
| COMMUNICATION | 3 |
| MAIRIE | 9 |
| CULTURE | 10 |
| PETITE CEINTURE | 11 |
| MÉMOIRE | 14 |
| VIE ASSOCIATIVE | 16 |
| POLITIQUE DE LA VILLE | 16 |
| ACCES AU DROIT | 19 |
| ANIMATION | 21 |
| TRANSPORT | 23 |
| URBANISME | 26 |
| HABITAT | 27 |
| LOGEMENT | 28 |
| QUESTION ORALE AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT | 30 |
| VŒUX | 32 |

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par Monsieur le Maire du 18^{ème} arrondissement le mardi 24 mars 2015, les membres du Conseil se sont réunis le 30 mars 2015 en la Salle des Mariages du XVIIIème arrondissement, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Un ordre du jour complémentaire a été publié le vendredi 27 mars 2015.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la Mairie du 18^{ème} prévu à cet effet.

Etaient présents :

M. Eric LEJOINDRE, Maire du 18^e, Mme Carine ROLLAND, 1^{ère} adjointe, Mme AKKARI, M. BADINA, M. BEPPO, M. BRIANT, Mme DAMS, M. DARRIULAT, M. DAVIAUD, M. DURAND, M. GONZALEZ, M. MENEDE, M. NEYRENEUF, Mme PROUST, Mme TRAJAN, Adjoint au Maire, M. BOURNAZEL, Mme BOUYGUES, Mme BRIDIER, M. BROS, M. BROSSAT,, Mme GABELOTAUD, M. GUILLOT, M. HONORE, M. JULIEN, Mme MEHAL, Mme PREMEL, M. VAILLANT, Conseillers de Paris, Mme BELEM, Mme BOYER, Mme DEBONNEUIL, Mme DEMANGEL, M. LANGLOIS, Mme LASSURE, M. LISCIA, M. LORENZINI, M. QUEINNEC, M. TOUZET Conseillers d'arrondissement

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

M. DAWNY à Mme ROLLAND
Mme EL KHOMRI à M. BEPPO
Mme MEES à M. DURAND
Mme MARKOVIC à M. LORENZINI
Mme VERISSIMO à Mme BRIDIER
Mme NEYRON à M. LEJOINDRE
Mme MOUZANUIK à M. BOURNAZEL
Mme MEZENCE à M. TOUZET

Délibération N°18.2015.41 :

Arrivée de Mme PROUST et fin du pouvoir à Mme DEMANGEL

Délibération 18.2015.58 :

Départ de M. NEYRENEUF

M. Félix BEPPO, Adjoint au Maire est désigné secrétaire de séance

COMMUNICATION

Eric LEJOINDRE : Je vous propose de demander à M. BEPPO d'être notre secrétaire de séance.

J'ai reçu un pouvoir de Mme MOUZANUIK à M. BOURNAZEL, de Mme MEZENCE à M. TOUZET, de Mme NEYRON à M. LEJOINDRE, de Mme VERISSIMO à Mme BRIDIER, de Mme MEES à M. DURAND et de Mme MARKOVIC à M. LORENZINI.

1) Agenda de la Mairie

Je vais vous donner, comme il est de tradition, l'agenda pour le mois qui arrive :

- mardi 31 mars à 18h30 : dernière séance de l'université populaire de la musique qui se tient ici-même ;
- mercredi 1^{er} avril à 19h : réunion publique sur la physionomie urbaine à Château Rouge telle qu'elle a été débattue régulièrement dans cette enceinte, à la Mairie ;
- jeudi 2 avril à 15h : inauguration de l'IUT Pajol ;
- à 19h30 : concert donné par le Conservatoire et le collège Marie Curie ici-même ;
- mardi 7 avril à 18h30 : remise des cartes d'électeurs aux jeunes qui viendront ;
- mercredi 8 avril à 18h : inauguration dans la Mairie du Relais Infos Familles ;
- samedi 11 avril à partir de 9h30 dans le quartier Simplon : opération de nettoyage participatif ;
- 13 avril à 19h : renouvellement des équipes d'animation des conseils des quartiers ;
- 16 avril, de 9h à 13h : forum de l'emploi qui se tiendra à la Mairie du 18^{ème} ;
- à 18h30 : réunion d'information sur les travaux de la station Château Rouge ;
- mercredi 6 mai à 10h : commémoration de la journée de la déportation ;
- 11 mai : prochain Conseil d'arrondissement.

Evidemment, tout cela va être envoyé par mail pour que chacun en soit informé.

2) Communication sur le plan vélo

Avant de commencer notre ordre du jour, je vous propose que M. BEPPO fasse une communication qui se rattache à la délibération que nous aurons à voter dans notre ordre du jour et qui correspond à la politique que nous entendons mener en matière de vélo.

Le chronomètre derrière moi est toujours à titre purement indicatif.

Félix BEPPO : Effectivement, vous aurez souhaité que je fasse le point sur le plan vélo, notre politique de déplacement à intégrer au plan antipollution parisien.

Le weekend du 22 mars dernier, les pics de pollution ont atteint un seuil d'alerte qui nous a conduits à prendre des mesures fermes et préventives avec notamment la gratuité des transports, la mise en place de la circulation alternée et plus généralement l'encouragement des modes doux et peu polluants pour se déplacer à Paris.

Indépendamment des caricatures médiatiques récentes, cet épisode est venu souligner l'engagement pris par la Maire de Paris et notre majorité pour lutter contre la pollution et en faveur de notre politique de déplacement, qui a pour objectif de promouvoir les transports en commun et en particulier les vélos.

Cette mise en place de la politique de déplacement parisien s'accompagne d'une politique de flotte de véhicules sur les services municipaux, très engagée sur la lutte contre la pollution et la mise en place progressive sur l'ensemble du parc qui fait notamment le ramassage des ordures ménagères à des véhicules électriques, M. MENEDE est là pour en témoigner. Nous avons déjà pris un certain nombre de délibérations encourageant à cette flotte propre pour les services municipaux.

En ce qui concerne le plan vélo, je présenterai en détail la délibération et les mesures qui accompagnent. L'objectif est d'augmenter la part modale du vélo, de lui faire atteindre 15 % en 2015. Nous sommes aujourd'hui à 3 % de part modale vélos sur les déplacements parisiens.

Ce plan s'articule autour de plusieurs axes.

Le premier axe est l'aménagement de l'espace public, notamment les pistes cyclables. Nous étions à 730 km en 2013. L'objectif est de multiplier par deux d'ici à 2020, donc d'arriver à doubler les kilomètres cyclables sur l'ensemble de Paris. Le deuxième axe, c'est d'augmenter l'offre de stationnement vélo (plus de 10 000 places dans ce plan 2015-2020) et d'encourager, troisième axe, à l'intermodalité en installant notamment des stations vélos à proximité des stations de métro et des gares, en particulier.

Dernier point de cette politique, c'est de jalonner en matière touristique sur l'ensemble de Paris de manière à ce que l'usage de ces pistes cyclables et les efforts que nous consentons sur ce volet-là puissent être utilisés pleinement et largement, non seulement par les Parisiens mais également par les touristes.

Ce plan a fait l'objet de nombreuses concertations depuis l'arrivée de la nouvelle mandature. Christophe NAJDOVSKI, adjoint au Maire de Paris en charge des déplacements, a organisé sur toute l'année 2014 trois concertations importantes avec les associations représentatives et une consultation internet à laquelle l'ensemble des Parisiens ont pu participer, nous ayant permis d'arrêter le plan qui va vous être soumis.

Ce plan vélo parisien aura une déclinaison par arrondissement. Pour le 18^{ème}, il y a un certain nombre de sujets que nous avons examinés avec le comité vélo qui s'est réuni depuis le mois

de novembre par trois fois pour examiner ce plan et arrêter un certain nombre de sujets de préoccupation majeure pour l'Arrondissement. Il a vocation, dans le 18^{ème}, à nous permettre d'intensifier le maillage du schéma cyclable, notamment sur la liaison est-ouest.

Nous avons aujourd'hui une piste cyclable qui s'arrête sur la rue Riquet pour déboucher sur le carrefour Ordener et ne pas pouvoir continuer sur la totalité de la rue Ordener si ce n'est qu'en empruntant les couloirs bus. Il est question dans ce plan vélo – nous l'avons examiné en comité et nous y reviendrons – de pouvoir permettre à partir de la rue Riquet d'aller jusqu'à Guy-Môquet de la manière la plus sécurisée possible, notamment en traitant les carrefours.

Deuxième axe important sur ce maillage pour le 18^{ème}, c'est de revenir sur l'aménagement nord-sud, et en particulier le boulevard Barbès et sa piste cyclable qui pose une certaine difficulté entre les stations de métro Barbès et Château Rouge ; discuter également des problèmes de mise en sécurité d'un certain nombre de carrefours (carrefour Riquet, Marx-Dormoy - Ordener, le carrefour Guy-Môquet et le carrefour Vauvenargues, par exemple).

Troisième chose importante pour le 18^{ème}, c'est d'insister fortement sur le stationnement de vélos. Plus de 10 places dans le cadre de ce plan devront être arrêtées et nous comptons bien avoir un certain nombre d'aménagements spécifiques et à titre expérimental sur certaines zones pour que l'on puisse installer des stations vélo, abritées si possible, notamment sur des axes et des points où, à la fois les touristes et les Parisiens utilisent énormément les vélos.

J'aurai l'occasion de répondre à des questions et de revenir plus en détail sur le plan mais voilà ce que je voulais vous présenter sur notre politique des vélos. Nous avons vocation à doubler ces déplacements. C'est un objectif ambitieux avec les 110 millions d'euros que la Ville de Paris met sur la table, de pouvoir accompagner tous les efforts pour s'inscrire dans ce plan antipollution. Ce ne sont pas que des mots, il y a là toute une politique cohérente depuis deux mandatures et qui a vocation à s'amplifier entre 2015 et 2020.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Est-ce que sur cette communication, il y a des demandes d'inscriptions ? Je vais les prendre et clorai ensuite la liste.

Je vous propose d'en profiter pour faire l'ensemble des remarques que vous avez sur la délibération qui vient ensuite, cela éviterait de reprendre une deuxième fois le débat. Je pensais que c'était utile d'avoir ce débat un peu élargi en tout début de Conseil.

Hugo TOUZET : Cet engagement en faveur de la politique de vélo, c'est celui de toute la majorité et je voulais dire que le groupe Front de gauche PCF, au niveau parisien, au niveau de l'Arrondissement est pleinement impliqué dans ce processus. La part du vélo est – cela a été dit – autour de 3 % ; l'objectif, c'est de la faire passer à 15.

On est vraiment dans un objectif de lutter contre les pics de pollution atmosphérique certes, mais sonore de manière structurelle et pas seulement comme on essaie de le faire croire parfois de manière abusive ou conjoncturelle.

Je voudrais saluer la méthode parce que la participation de la région Ile-de-France montre que c'est une question qui doit être concertée entre les collectivités puisque la pollution, c'est une question globale qui ne se limite pas à Paris.

Dire aussi que la méthode va dans le bon sens et a vocation à être amplifiée. Les investissements, à notre avis, doivent être plus ambitieux et qu'une telle volonté politique ne peut pas se faire à moyen constant. Le Gouvernement a récemment fait passer une loi pour la transition énergétique. C'est une bonne idée mais une telle transition énergétique ne peut pas se faire à moyen constant, ce serait hypocrite de penser que Paris peut lutter seule contre la pollution.

On votera cette délibération et merci pour cette communication claire et concise.

Frédéric BADINA-SERPETTE : Vous avez l'habitude d'entendre les écologistes sur ce sujet. Avec ce programme vélo, nous allons dans le bon sens. Nous portons depuis longtemps cette nécessité de mettre en œuvre des vraies politiques publiques en faveur du vélo. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si c'est un écologiste qui le porte auprès de la Maire et nous en sommes heureux.

Plus de 100 millions d'euros, c'est un investissement sans précédent qui permet à la Ville d'affiner sa politique en la matière mais surtout – et on le dit peu – de lever tous les freins au développement de la pratique des modes doux. Les 10 000 places de stationnement, c'est une demande forte émanant des usagers. Est associé à la délibération un état des lieux du questionnaire porté par la Ville au sujet de la pratique du vélo. La Ville a volontairement consulté les professionnels ainsi que les usagers parisiens pour savoir leur désidérata en la matière. Cette consultation a été couronnée de succès.

Quand on parle de stationnement sécurisé, c'est la possibilité de garer son vélo chez soi comme au travail, cela est utile. Cela paraît complètement aberrant que l'on ne soit pas en capacité de pouvoir le faire. Avec ces investissements, nous allons être enfin dans une politique qui permettra de prendre le vélo depuis chez soi jusqu'au travail.

Outre le levier de stationnement, c'est aussi l'intermodalité. Dans le 18^{ème}, nous aurons certainement l'occasion à l'inauguration de la nouvelle gare RER de Rosa Parks, de pouvoir envisager à proximité un stationnement vélos qui couronnera de succès dans notre Arrondissement cette politique en faveur de l'intermodalité.

Dernière chose, c'est un élément dont on parle peu, 7 millions de Français n'ont aujourd'hui pas accès à l'emploi, contraints par un faible accès au transport et à la mobilité. Or, c'est le rôle d'une collectivité de mettre à disposition des outils tels que ceux apportés par la communication qui vient de vous être présentée et de faire travailler des professionnels pour favoriser l'apprentissage du vélo et notamment enlever les freins à l'insertion professionnelle. C'est en ce sens que la délibération porte sur un réseau de vélos école et d'atelier de réparation ; c'est pour nous un élément essentiel. Au-delà de cette logique d'insertion, c'est

pour les Parisiens l'opportunité de créer les conditions pour en créer une vraie culture du vélo à Paris comme c'est le cas au Danemark. Nous voterons avec plaisir cette délibération.

Pierre-Yves BOURNAZEL : M. BEPPO a parlé de pics de pollution. Il a parlé de bruit médiatique mais ce bruit médiatique, il a été dû au désaccord entre l'Etat, la Région et la Ville de Paris sur la place publique alors qu'il y a un an, il y a eu un accord entre ces trois partenaires qui est devenu le protocole du désaccord entre eux.

La ministre Ségolène ROYAL disait que la Ville de Paris ne faisait rien de concret, qu'elle parlait beaucoup mais n'agissait pas.

La Ville de Paris demandait la mise en place de la circulation alternée que la ministre a refusée pendant plusieurs jours avant de céder après l'intervention, paraît-il, du Président de la République.

La Région Île-de-France, elle, s'est réveillée trois ou quatre jours après la polémique en permettant avec beaucoup de retard, ce qui était prévu d'ailleurs en protocole d'accord un an avant, la circulation gratuite dans les transports en commun.

Au fond, ce n'était pas tout à fait à la hauteur de la situation.

Pour lutter contre la pollution, il faut engager les grands plans d'action sur la durée et pas simplement créer des polémiques chaque fois à quelques jours des élections. On avait eu la même histoire quelques jours avant les élections municipales. L'année dernière, on les a eus avant les élections départementales mais cela n'a pas eu le succès escompté.

Au fond, peut-on arriver un jour à parler de transport en commun ? Notre réseau existant fonctionne mal, mieux à Paris, dans le reste de la région Ile-de-France, il mérite beaucoup d'investissement.

Le grand Paris Express, ce projet porté par le précédent Gouvernement et repris par M. AYRAULT, où en est-il ? Déjà des retards sur le prolongement de la ligne 14, pour le dédoublement de la ligne 13. Où on est-on pour favoriser les transports en commun et faire en sorte de décloisonner nos territoires, de permettre à un certain nombre de Franciliens de circuler d'ouest en est, du nord au sud sans passer par Paris ? Où on est-on de la politique offensive en matière des véhicules propres ? Nous sommes beaucoup dans l'incantation et les uns et les autres se renvoient la balle.

Concernant les stationnements, quand on sait que près d'un véhicule sur quatre circule à Paris et cherche désespérément une place de stationnement, ce sont des véhicules qui polluent parce qu'ils ne devraient pas circuler. Si on avait une politique plus pragmatique, ils pourraient simplement se garer et éviter de polluer.

Sur l'éco-habitat, un certain nombre de chantiers sont en train d'émerger et tant mieux mais Paris a beaucoup de retard sur d'autres villes. Il faut avoir un vrai plan pour permettre de la construction en énergie positive, notamment dans le cadre des réaménagements des portes de Paris.

Sur le plan vélo, une étude a démontré que nous étions la quatorzième Ville au monde en matière de métropole *like bite friendly*, donc nous avons pas mal de retard. Pourtant, tout n'a pas commencé avec vous. M. BEPPO a expliqué que depuis deux mandatures, on commençait à faire des pistes cyclables. Cela date de la mandature de 1995. Les premières pistes cyclables ont commencé sous la mandature de Jean TIBERI, poursuivies sous les deux mandatures de M. DELANOË, Maire de Paris pendant 13 ans, puis avec Mme HIDALGO. Tant mieux, ce qui va dans le bon sens, nous le voterons. Nous insisterons sur les pistes cyclables protégées car le cycliste est vulnérable et nous voterons d'ailleurs en fin de séance le vœu de Mme MEHAL demandant le prolongement d'une piste cyclable à contresens du boulevard Barbès, rue Custine jusqu'à la rue Doudeauville, rue Ramey.

Fadila MEHAL : Sur le plan vélo, je suis attentive au fait que l'adjoint a sollicité tous les groupes pour apporter leur contribution, ce qu'a fait le groupe UDI-Modem et je suis assez heureuse de voir que certaines propositions ont été reprises par l'exécutif.

C'est un enjeu important puisqu'en 2001 le vélo représentait 1 % des déplacements, de passer en 2020, la barre à atteindre qui serait de 15 % (61 km de pistes cyclables).

Sur un plan purement de méthode, je voulais signaler que ce plan vélo a été repoussé d'un mois puisqu'il devait passer au Conseil de Paris de mars mais la délibération est arrivée tardivement en Conseil d'arrondissement. C'était mardi après-midi alors que le dépôt des vœux doit, en principe, se faire le lundi au plus tard.

Ensuite, signaler que la carte fournie en annexe est illisible et ne permet pas d'avoir une vision d'ensemble du plan ni une vision locale de sa déclinaison dans les arrondissements. Selon l'adjoint, après le Conseil de Paris, il sera donné une carte plus précise. L'absence de cartes d'arrondissement des aménagements envisagés est assez préjudiciable. Déjà sur le plan de méthode, même s'il y a eu ce retard à l'allumage, on est étonné de ne pas avoir les outils opératoires pour avoir une vision plus précise.

Je voulais intervenir sur deux sujets : le développement de la dimension métropolitaine avec l'aménagement des portes de Paris afin de créer une continuité cyclable, puis réflexion à la boucle express cyclable qui pourrait s'insérer dans le circuit de la Petite Ceinture ferroviaire.

Deuxième point, c'est renforcer la sécurité routière et surtout pacifier les relations entre les différents utilisateurs. Il faut revoir et approfondir les moyens d'entretien de la chaussée et des pistes cyclables, puis renforcer le respect des pistes, peut-être dans les verbalisations, et enfin, réflexion sur une double signalisation pour les vélos dans le cadre des carrefours étendus. Dans une manière plus prospective, réfléchir à des dispositifs plus innovants. Je propose, ce n'est pas nouveau mais le lancement d'une *Friday by day* sur le modèle de Bruxelles ou

d'Amsterdam, la journée du travail au vélo, cela pourrait être le vendredi. Au lieu d'avoir une démarche plus punitive en disant : la journée sans voiture, peut-être la transformer par la journée avec les voitures. Ce sont des propositions. Notre groupe mettra un avis favorable pour ce plan.

Carine ROLLAND : Juste pour saluer ce plan vélo dont nous avons suivi l'élaboration. C'est un plan qui s'inscrit dans la durée. Il y avait peut-être un début de piste cyclable en 1995. Je note cependant que la pratique du vélo est devenue d'autant plus populaire à Paris que Vélib' a été créée avec l'arrivée de Bertrand DELANOË à la Ville de Paris.

Le succès ne s'est jamais démenti depuis et il a permis à tous ceux qui le souhaitent, d'accéder à une pratique souvent individuelle du vélo, d'acquérir son propre véhicule. En tout cas, on est déjà sur une phase d'aboutissement sur l'accroissement des pratiques vertueuses parce que le vélo est non polluant et, contrairement à ce que l'on croit souvent, permet de moins subir les effets de la pollution. Les habitants du 18^{ème} ne s'y trompent pas puisque dans les propositions liées aux budgets participatifs faites dans le 18^{ème}, de nombreux projets concernent la pratique du vélo (équipements, abris, pistes cyclables).

Deuxième point important qui a présidé la conduite des travaux sur le plan vélo, Paris est une Ville très contraignante de par la densité de la population dans les rues, de par l'environnement architectural, d'où une position de la Ville, bien expliquée par M. BEPPO, qui consiste à faire avec ces contraintes et à concilier les différents modes de transports. On parle beaucoup de multimodal, d'échelle francilienne. Justement, ce plan vélo s'attache à ne fâcher personne et à faire part d'un volontarisme fort sur le cycle, sans pour autant pénaliser ni les voitures ni plus encore les piétons.

Nous continuons de travailler sur les circulations, les distances de pistes sécurisées, la lutte contre la dangerosité. M. BEPPO a mentionné le travail sur les carrefours, des demandes ont été faites concernant les revêtements et les signalisations. Tout cela est fait en concertation puisque les associations de l'Arrondissement sont conviées au comité vélo.

MAIRIE

DELIBERATION : 18.2015.30 : Adoption d'un ordre du jour complémentaire

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.30 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.31 : Adoption du compte-rendu du Conseil d'arrondissement du 26 janvier 2015

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.31 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.32 : Adoption du compte-rendu du Conseil d'arrondissement du 2 mars 2015

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.32 à l'unanimité

CULTURE

DELIBERATION : 18.2015.33 : Subvention (4.000 euros) à l'association TJAD Cie (18e)

Carine ROLLAND : Il s'agit d'une subvention pour l'association TJAD Compagnie qui s'attache à la diffusion de la musique ancienne, pratique assez rare auprès des plus jeunes, notamment principalement dans le 18^{ème}. Le montant de la subvention proposée est de 4 k€.

Laurent QUEINNEC : A l'occasion de cette première subvention, nous regrettons qu'à ce jour, le Conseil n'ait pas eu connaissance du récapitulatif annuel des subventions sur l'année 2014. Ce fut le cas l'an passé. C'était une demande de l'opposition et un engagement de la précédente mandature. J'imagine que ce travail est en cours et qu'il nous sera présenté très prochainement.

Eric LEJOINDRE : Je vais vous démentir puisque ce travail a déjà été fait et a déjà été présenté en notre Conseil d'arrondissement.

Jean-Philippe DAVIAUD : Oui, cela l'a été au dernier ou à l'avant-dernier Conseil d'arrondissement. C'est moi-même qui l'ai présenté. Je peux vous le confirmer, mais vous en donner les détails de mémoire, j'en serai incapable. Vous pourrez facilement retrouver dans les documents proposés pour les précédents Conseils d'arrondissement tous les détails concernant les subventions aux associations en 2014.

Eric LEJOINDRE : Je propose que pour plus de simplicité, M. DAVIAUD vous renvoie les documents dont nous avons débattus.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.33/2015.DAC.217 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.34 : Subvention (235.000 euros) et convention avec l'association Halle Saint-Pierre (18e).

Carine ROLLAND : La Halle Saint-Pierre est ce lieu muséal dédié à l'art brut que vous connaissez bien au pied du Sacré-Cœur. Il s'agit de voter la deuxième partie de la subvention de fonctionnement d'un montant de 235 k€. Je vous invite à aller voir la très belle exposition nommée Les Cahiers dessinés dédiée à la caricature et la force du dessin à travers les âges dans la Halle Saint-Pierre.

Fadila MEHAL : On ne peut que s'en féliciter du travail de l'association. J'aurai voulu avoir des éléments d'information sur ce qui est prévu, notamment de janvier à août 2015. Est-ce que les Cahiers dessinés ont une articulation avec ce qui avait été demandé dans le cadre des événements tragiques autour de Charly ? On avait annoncé la création d'un festival sur la bande dessinée ou est-ce simplement quelque chose de prévue ?

Carine ROLLAND : Il se trouve que c'est malheureusement et heureusement fortuit. Les Cahiers dessinés est une revue de dessins de grandes renommées. En revanche, à l'occasion de ces événements tragiques, la Halle Saint-Pierre a organisé la venue de caricaturistes, notamment ceux de Charly Hebdo et a fait un pont entre l'exposition actuelle et l'actualité du moment.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.34/2015.DAC.214 à l'unanimité et 6 voix ne participants pas au vote (M. LEJOINDRE, Mme ROLLAND, Mme PREMEL, M. GUILLOT, M. BOURNAZEL, Mme MEES)

PETITE CEINTURE

DELIBERATION : 18.2015.35 : Protocole cadre entre la Ville de Paris, SNCF-Réseau et SNCF-Mobilités sur la Petite Ceinture ferroviaire (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e)

Carine ROLLAND : La Petite Ceinture est ce lieu mythique bien connu de tous les Parisiens et au-delà ; ce réseau ferré fait le tour de Paris et, depuis 2006, fait l'objet d'occupation temporaire selon un accord passé entre RFF anciennement Réseau ferré de France et la Ville de Paris.

Pour aller loin dans ces occupations temporaires, Anne HIDALGO lors de la dernière campagne municipale s'est engagée à reconquérir la Petite Ceinture et l'offrir aux Parisiens. Dans le 18^{ème} arrondissement, l'occupation par les Jardins du Ruisseau des quais de la Petite Ceinture au bout de la rue de Ruisseau date de ce protocole d'accord (2006).

Dans la même veine, la Ville a racheté la gare Saint-Ouen sur laquelle se développe aujourd'hui un projet associatif et culturel. Aujourd'hui, suite au protocole d'accord de 2006 prolongé jusqu'en 2011 à l'issue d'une phase de concertation avec les arrondissements ayant prévu un certain nombre d'axes de travail pour reconquérir la Petite Ceinture, la Ville propose la signature d'un nouveau protocole cadre – objet de la délibération – articulé autour de trois grands axes qui sont l'engagement de la mise en valeur du patrimoine naturel, architectural, ferroviaire de la Petite Ceinture et surtout l'élaboration d'un plan programme sur l'avenir de la Petite Ceinture ainsi que les modalités du plan programme.

Il s'agit là d'un texte cadre, d'une grande enveloppe dans laquelle il s'agira pour les arrondissements mais aussi pour un certain nombre d'acteurs potentiels de proposer des activités qui pourraient être de divers ordres (culturelle, sportive, d'animation, etc.).

Notre Arrondissement est toujours concerné pour la section de la Petite Ceinture qui va de la porte de Saint-Ouen à la porte des Poissonniers, section dite susceptible d'accueillir du trafic ferroviaire à court ou moyen terme mais sur laquelle des occupations sont possibles. Tel est le cadre soumis à notre vote actuellement.

Eric LEJOINDRE : Je vais d'abord ouvrir le débat sur cette délibération. Je sais qu'il y a des demandes d'inscription d'un vœu en séance, nous allons y venir.

Gérald BRIANT : La question de la Petite Ceinture pose un réel débat sur la préservation de la potentielle activité ferroviaire du site dans le but de développer l'indispensable développement du transport ferroviaire de marchandises pour lutter contre la pollution à Paris. Pour améliorer la qualité de l'air à Paris, le nécessaire report des camions de marchandises par le rail ou le fleuve doit être au cœur des politiques d'aménagement de Paris, devant s'accommoder d'un vrai développement de pôles logistiques multimodaux pour l'organiser.

La Petite Ceinture fait partie des solutions à envisager pour organiser ce report qui devrait inclure des modes et des moyens de transport non bruyants pour limiter les nuisances subies par les riverains et habitants des Maréchaux.

C'est un souci important des élus Front de gauche PCF de ne pas nuire à ce potentiel, à ce que les aménagements que nous souhaitons puissent permettre une réelle réversibilité des usages en cas de décisions de réutilisation ferroviaire du site ; que les rails, le ballast et les traverses ne soient pas déplacés ou supprimés et soient régulièrement entretenus.

Donc, nous allons déposer en tant que groupe à l'Hôtel de Ville un amendement à la délibération qui demandera, par le biais d'un vœu, des assises du transport de marchandises, de la multimodalité pour organiser des modes alternatifs au fret routier, rail, voie fluviale, derniers kilométrages, préparées par des ateliers de concertation. C'est pourquoi, en l'absence de détail précis sur la garantie de réversibilité et le manque de perspective politique sur le développement du fret à Paris, nous allons nous abstenir sur cette délibération.

Loïc LORENZINI : La Petite Ceinture représente pour le 18^{ème} une véritable opportunité de réaménager des espaces à vocation naturelle, ludique, environnementale. Il est fort intéressant et c'est pour cela que nous voterons cette délibération qui met en valeur le protocole en cours entre l'Hôtel de Ville et SNCF-Réseau justement pour garantir une valorisation totale de cet espace qui, par les espaces qu'il traverse, vont aussi être un facteur de requalification et d'ouverture d'une offre nouvelle de nature pour les habitants.

Pour être certains de valoriser ces nouveaux espaces, nous proposons un vœu qui réappuie la nécessité de rendre réversible la vocation des rails, notamment le tronçon central mais dans lequel aussi, nous souhaitons que dans le protocole figure un calendrier pour que le 18^{ème} ne soit pas délaissé et s'assurer réellement que cette opportunité pour nous de requalifier une partie de notre Arrondissement soit bien prise en compte dès maintenant.

Eric LEJOINDRE : Le groupe des Verts demande à déposer un vœu si notre Conseil accepte. La procédure est possible, quand un vœu n'était pas inscrit à l'ordre du jour, pour qu'il le soit, mais avec une démarche assez compliquée. Ce vœu est déposé maintenant parce que la délibération elle-même est tombée tard et n'a pas permis de déposer plus tôt.

Donc, je vais soumettre à notre Conseil le fait de débattre du vœu qui nous sera distribué. Je propose de finir le débat sur la Petite Ceinture et que nous revenions sur le vœu au moment des vœux pour que chacun ait le temps de l'étudier et de le lire. Nous ne pouvons pas voter sur des textes que l'on n'a pas vus mais M. LORENZINI en a donné l'essentiel.

Qui est favorable à ce que nous inscrivions à notre ordre du jour le vœu présenté par M. LORENZINI ? Il en est ainsi décidé. Mme ROLLAND pourra donner les éléments de réponse à l'issue de ce débat mais on le soumettra au vote une fois distribué et lu avec attention. Au besoin, on pourra revenir dessus un peu plus tard dans notre débat.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Des planches et des buvettes comme à Deauville, des aquariums dans les tunnels, des spectacles de jeux vidéo, des grandes ballades à pied pour herboriser avec les enfants ou en courant pour se vider la tête, tels sont les projets d'Annie HIDALGO en 1^{er} février 2014 pour la Petite Ceinture et boucler l'ensemble du projet avant la fin de la mandature. Ce projet sera plus long que la *High line* de New-York.

A partir de ces promesses et engagements de la Maire de Paris, pouvez-vous définir un calendrier précis des projets menés puisque cette délibération ne le dit pas ? Pouvez-vous définir un budget prévu sur la mandature ? Pouvez-vous nous dire ce qui concernera le 18^{ème}, notamment l'aménagement entre la porte de Saint-Ouen et la porte de Clignancourt ? De l'avenir des Jardins du Ruisseau et donner votre position sur le vœu adopté au Conseil de Paris émanant du Parti communiste qui demandait que les projets sur la Petite Ceinture soient réversibles, notamment sur la question de la voie ferrée ?

Eric LEJOINDRE : Pour répondre à toutes ces questions même si elles dépassent largement le cadre du protocole entre la Ville et SNCF-Réseau, qui n'a pas vocation à être le projet immédiat sur toute la Petite Ceinture, d'autant que c'est un élément important pour l'ensemble de la majorité, ce projet a vocation à être largement discuté avec les habitants concertés. L'idée n'est pas de plaquer sur la Petite Ceinture les idées comme cela même si elles sont excellentes les unes et les autres mais de faire une concertation importante entre la Ville, les Mairies d'arrondissement, les habitants et les futurs usagers de la Petite Ceinture.

Carine ROLLAND : Un point important sur la réversibilité mentionnée par M. BRIANT pour le groupe PCF. La réversibilité était un critère du protocole d'accord de 2006 ; il le reste et reste mentionné très explicitement en divers endroits du protocole.

Les modalités de la réversibilité sont encore à imaginer de la même manière que les modalités de l'occupation de la Petite Ceinture. C'est exactement le sens de la délibération. Il s'agit d'un accord-cadre. Le point de départ est donné pour des réunions qui vont se dérouler dès ce printemps et dont les premiers effets sont attendus à échéance d'une année.

Eric LEJOINDRE : Je vais soumettre aux voix ce protocole sachant que nous aurons à étudier dans les vœux un vœu déposé par le groupe EELV. Je rappelle que M. BADINA-SERPETTE ne participera pas au vote compte tenu de ses responsabilités professionnelles.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.35/2015.DU.10 à la majorité soit 38 voix pour dont 8 pouvoirs (PS/EELV/UMP-CI/NI (Mme MEHAL)), 6 abstentions dont 1 pouvoir (PC-FDG) et 1 voix ne participant pas au vote (M. BADINA)

MÉMOIRE

DELIBERATION : 18.2015.36 : Subventions (20.650 euros) à 7 associations historiques.

Catherine LASSURE : Il s'agit d'une subvention de 4 500 € à l'association Le Vieux Montmartre, société d'histoire et d'archéologie du 9^{ème} et du 18^{ème} arrondissements située 12-14, rue Cortot, là où il y a le musée du Montmartre.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.36/2015.DAC.222 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.37 : Dénomination promenade Dora Bruder (18e).

Catherine LASSURE : Il s'agit d'un souhait d'Annie HIDALGO et du 18^{ème} arrondissement qu'un emplacement de la capitale dans le 18^{ème} porte le nom de Dora BRUDER.

Il est proposé de rendre hommage à Dora BRUDER, jeune juive déportée, dont l'histoire a inspiré le roman éponyme de Patrick MODIANO en attribuant son nom à un terre-plein situé dans le 18^{ème}.

Patrick MODIANO a découvert en 1988 un avis de recherche paru dans un numéro de *Paris-Soir* du 31 décembre 1941 : « *On recherche une jeune fille, Dora BRUDER, 15 ans, 1m55, visage ovale, yeux gris-marrons, manteau sport gris, pull-over bordeaux, jupe et chapeau bleu marine, chaussures sport marron. Adressez toute indication à M. et Mme BRUDER, 41, boulevard Ornano, Paris.* »

Patrick MODIANO va ensuite enquêter pendant près de dix ans sur la courte vie de la jeune Dora BRUDER. Il va découvrir un certain nombre d'éléments et va en faire l'objet de ce roman.

Dora BRUDER va naître le 25 février 1926 à Paris. Ses parents sont des juifs immigrés d'Autriche et de Hongrie. Ils sont extrêmement pauvres comme beaucoup de juifs qui, à l'époque, sont venus à Paris, en particulier dans le 18^{ème} dans les quartiers populaires. Elle va vivre dans un hôtel au 41, boulevard Ornano avec ses parents. D'ailleurs, ils y vivront toujours. Son père, légionnaire, ne sera jamais Français. Elle est née en France, elle est Française mais dans les années 40, cela ne comptait pas beaucoup.

Le 9 mai 1940, elle va rentrer au pensionnat religieux chez les Sœurs des écoles chrétiennes de la Miséricorde rue de Picpus ; elle a 14 ans.

Elle a une personnalité très particulière ; c'est une rebelle, elle va fuguer. C'est ce qui va intriguer aussi MODIANO qui, lui-même, a fugué pour diverses raisons. Donc, elle fugue au plus fort de l'hiver 1941-1942 qui fut un des plus terribles à tous points de vue, pas seulement niveau météo mais aussi par rapport à la montée en puissance des représailles allemandes contre les juifs et les résistants. On ne sait pas ce qu'elle fait. Patrick MODIANO va faire une enquête très fouillée. Il va retrouver sa trace en avril 1942 : elle est revenue au boulevard Ornano. Puis, il va découvrir qu'ensuite, elle va être internée au Camp des Tourelles, boulevard Mortier. C'est un camp réservé aux femmes juives ayant contrevenu aux annonces allemandes ainsi qu'aux femmes communistes.

Ensuite, elle sera transférée le 13 août à Drancy où elle va retrouver son père qui, lui, est interné depuis le mois de mars. Ensuite, tous les deux quittent Drancy le 18 septembre 1942 avec 1 000 autres femmes et hommes, direction Auschwitz où ils disparaissent.

Sa mère, cinq mois après, sera arrêtée et elle aussi déportée à Auschwitz.

Le nom de Dora BRUDER va figurer dans le premier mémorial de la déportation des juifs de France publié par Serge KLARSFELD publié en 1918, Patrick MODIANO va lui restituer son identité perdue et sa vie. Cela participe à ce que l'on appelle le travail de mémoire.

Avant de terminer, je citerais simplement une phrase du roman : « *On avait apposé des étoiles jaunes à des enfants non Polonais, Russes et Roumains et qui étaient si Parisiens qu'ils se confondaient avec les façades des immeubles, les trottoirs et les infinies nuances de gris qui n'existent qu'à Paris.* »

Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'attribuer la dénomination Promenade Dora-Bruder au terre-plein central entre les rues Belliard et Leibniz, propriété de la Ville de Paris depuis le 2, rue Leibniz jusqu'à la rue Jean-Dollfus à Paris 18^{ème}.

Eric LEJOINDRE : La commission de dénomination des rues du 18^{ème} s'est saisie de cette proposition de la Maire de Paris. On a délibéré à l'unanimité à la fois pour rendre hommage à Dora BRUDER, une personnalité qui a vécu d'une certaine façon grâce au travail du Prix Nobel de littérature, Patrick MODIANO, puis pour continuer le travail de mémoire réalisé dans le 18^{ème} depuis de nombreuses années, notamment autour de l'AMEJD que je veux saluer et remercier pour son engagement sans faille et qui, bien sûr, est très sensible au fait de donner à ce mail le nom de Dora BRUDER, ce mail où beaucoup d'enfants de l'école Labori et Belliard sont. Je pense que tout cela a beaucoup de sens.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.97/2015.DU.97 à l'unanimité

VIE ASSOCIATIVE

DELIBERATION : 18.2015.38 : Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison des associations du 18ème et autorisation donnée à Monsieur le Maire du 18ème arrondissement de signer les conventions d'occupation des locaux.

Jean-Philippe DAVIAUD : D'abord, je voudrais confirmer que le bilan des subventions aux associations a fait l'objet d'une communication au début du Conseil d'arrondissement du lundi 26 janvier. Donc, les documents pourront vous être de nouveau envoyés si nécessaire.

Cinq inscriptions : une dans le cadre de la vie locale quatre dans le cadre des relations internationales.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.38 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.39 : Convention de mise à disposition de l'association PIMMS de Paris d'un local 3bis, rue Jacques Kablé (18è).

Jean-Philippe DAVIAUD : Le PIMMS (point d'information, médiation multiservices de Paris) 18^{ème}, 19^{ème} est actuellement installé dans des locaux loués à la RIVP porte d'Aubervilliers. Ces locaux sont à la fois peu adaptés aux activités du PIMMS et très coûteux en énergie.

Cette délibération doit permettre de mettre à disposition gratuitement du PIMMS des locaux vacants dont la Ville est propriétaire au rez-de-chaussée du 3bis, rue Jacques-Kablé. Cela permet au PIMMS de rester accessible pour les habitants du 18^{ème} et du 19^{ème}.

Eric LEJOINDRE : Un travail sera fait avec les usagers du PIMMS pour leur faire connaître la nouvelle adresse de ce local qui est en immédiate proximité. Il sera important d'avoir une bonne communication pour faire en sorte que chacun s'y retrouve.

M. BEPPO ne participera pas au vote puisqu'il est administrateur du PIMMS à titre professionnel.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.39/2015.DDCT.31 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (M. BEPPO)

POLITIQUE DE LA VILLE

DELIBERATION : 18.2015.40 : Subventions (63 500 euros) et conventions avec 7 associations et 1 bailleur social dans le cadre de la Politique de la Ville.

Maya AKKARI : Pour Lapelcha, ce n'est pas 63 k€, c'est 6 400 € parce que la délibération concerne plusieurs associations parisiennes mais pour ce qui nous concerne, le 18^{ème}, c'est cette association Lapelcha qui est située dans le quartier la Chapelle.

C'est un projet d'une fresque. Les jeunes qui vont l'élaborer seront accompagnées par le graphiste Lazoo et les bénévoles de l'association Lapelcha qui organisent parallèlement des ateliers photos et vidéos ainsi qu'un documentaire sur cette action.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.40/2015.DDCT.25 à la majorité soit 37 voix pour dont 6 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV/NI (Mme MEHAL)) et 8 abstentions dont 2 pouvoirs (UMP-CI)

DELIBERATION : 18.2015.41 : Subventions (157 500 euros) à 8 associations et conventions pour des projets sociaux dans les Foyers de Travailleurs Migrants et actions dans les cafés sociaux pour les personnes âgées immigrées.

Maya AKKARI : Je vous propose de voter pour ces huit associations dont une du 18^{ème}, à savoir Ayyem Zamen (qui veut dire le temps d'avant). C'est un café social qui accueille régulièrement les Chibanis qui se rencontrent autour d'un café ; 70 k€ pour Ayyem Zamen.

Je voulais profiter pour vous dire que ces jours-ci, nous lançons la concertation dans le cadre de l'élaboration des projets de territoire. J'invite les habitants présents dans la salle ou qui nous regardent sur internet à prendre contact avec leurs équipes de développement local dans leur quartier afin de prendre connaissance du calendrier. Plein de réunions sont organisées pour construire avec les habitants les projets de territoire.

Fadila MEHAL : Je ne vais pas revenir sur la situation des personnes âgées migrantes, les Chibanis, je souscris complètement à l'existence et à la création future de cafés sociaux.

Pour autant, il faut que tout le monde sache qu'actuellement, en termes de statistique, la plus forte proportion des personnes âgées issues de l'immigration sont des femmes et non pas des hommes. Donc, il est très utile d'avoir dans l'espace public des lieux de socialisation ou en tout cas de lutte contre l'isolement de ces personnes. Je voudrais savoir si sur la situation des femmes qui vivent dans un isolement encore plus important, est-ce que l'on a intégré cette démarche paritaire ? Il me semble que c'est une situation malheureusement invisible, les femmes étant cloîtrées chez elles. Il y aurait besoin d'une étude très approfondie pour répondre à la diversité des publics et pas simplement aux hommes qui aujourd'hui sont très présents dans l'espace public.

Michel NEYRENEUF : Une petite précision. D'abord, le café social reçoit aussi les Chirettes qui seraient les féminins de Chibanis, donc c'est tout à fait mixte.

Une initiative intéressante qu'a prise Ayyem Zamen est de commencer à mettre un certain nombre de personnes âgées, qui sont dans les hôtels meublés, en colocation dans des grands

appartements de Paris Habitat. Donc, il y a déjà des projets dans le 20^{ème} et dans le 18^{ème}. Là encore, dans cette colocation, Mme MEHAL, c'est aussi mixte.

Ian BROSSAT : Redire à mon tour tout le bien que nous pensons, je crois collectivement, de l'association Ayyem Zamen qui fait un travail très conséquent.

Dire aussi à quel point nous sommes concernés par la question des Chibanis dans le 18^{ème} comme ailleurs, ces vieux migrants qui depuis, souvent, des dizaines d'années vivent dans des conditions difficiles alors qu'ils ont produit énormément de richesses dans notre Ville. Ce sont souvent des ouvriers venus en France pour travailler et vivent dans des hôtels meublés particulièrement dégradés.

L'association Ayyem Zamen nous permet en lien avec Paris Habitat de mobiliser des grands logements dans lesquels nous réalisons des colocations. C'est une très belle initiative à développer puisque pour l'instant, nous en sommes à une phase d'expérimentation sur un petit nombre de logements, il faudra que cela puisse monter en puissance pour faire sortir de ces hôtels ces Chibanis.

Puis, il y a eu un cas concret qui s'est présenté à Paris avec l'évacuation de l'Hôtel Voltaire rue du Faubourg-Saint-Antoine dans le 11^{ème}. Il s'agissait d'un hôtel dans lequel vivaient une trentaine de Chibanis, qui a été évacué par la Préfecture de police parce que précisément, il présentait un danger pour ses habitants. Nous nous sommes engagés avec la Maire de Paris, avec la Préfecture à reloger l'ensemble de ces habitants dans des logements sociaux pérennes. C'est un engagement pris au mois de mars et que nous avons totalement réalisé puisqu'à ce jour, la trentaine de Chibanis vivant dans l'Hôtel Voltaire ont tous reçu une proposition de logement social pérenne, certains en colocation, certains seuls et certains d'entre eux d'ailleurs vont être relogés dans le 18^{ème} allée d'Andrézieux dans l'immeuble d'ICF La Sablière, rue de la Goutte-d'Or dans un immeuble de la RIVP. En tout cas, ce qui est certain, c'est que nous avons veillé à ce que ces hommes qui vivaient dans des conditions difficiles aient enfin accès à un logement. Il faut se rendre compte que l'on parle d'hommes qui n'ont souvent jamais, depuis qu'ils sont à Paris, eu accès à un logement, finalement ils y ont accès et je crois que nous pouvons tous nous en réjouir.

Eric LEJOINDRE : Je partage l'importance que M. BROSSAT a apporté au relogement de ces travailleurs migrants et je veux en profiter pour saluer le travail fait par un certain nombre de parlementaires – dont l'un est à mes côtés – dans le cadre d'une initiative prise par le Président de l'Assemblée pour, justement, travailler sur le statut de ces travailleurs migrants qui ont donné leur énergie à la France, qui ont souvent donné leur santé et l'absence de leur famille. Il est normal que nous reconnaissons tout ce que nous devons à ces travailleurs migrants qui vivent encore, et ils en ont bien le droit, en France après avoir donné beaucoup pour la reconstruction, pour notre économie et pour notre mode vie.

Maya AKKARI : Pour répondre à Mme MEHAL sur son interpellation concernant les dames d'un certain âge arrivées en France dans leur jeunesse ou plus tard, il faut savoir que beaucoup d'associations œuvrent auprès de ces dames. Des exemples me viennent en tête, Cultures sur cour travaille beaucoup avec les femmes, la Compagnie Résonance, les centres

sociaux aussi. On a vu au moment de l'inauguration de la Maison bleue beaucoup de dames d'un certain âge, elles participent à des ateliers cuisine, couture. L'autre fois, le centre social la Maison bleue avait organisé un débat avec Mme IBN ZEITEN, certains élus étaient présents. Des dames d'un certain âge étaient présentes, ont débattu. Plusieurs actions touchent aussi le public plus féminin.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.41/2015.DDCT.16 à l'unanimité

ACCES AU DROIT

DELIBERATION : 18.2015.42 : Subvention (238 000 euros) à 34 associations et conventions au titre de l'intégration, pour des projets visant à favoriser l'accès aux droits.

Hugo TOUZET : Peut-être dire la fierté pour moi de présenter cette délibération parce que je pense qu'elle symbolise ce que la gauche peut faire quand elle s'en donne les moyens.

La Ville de Paris encourage une meilleure intégration des femmes et des hommes venus d'autres pays, qui travaillent, qui élèvent leurs enfants ici, qui participent au dynamisme de notre Ville. Malheureusement cependant, la situation de ces personnes ne leur permet pas toujours de s'impliquer dans la vie de notre collectivité en raison des difficultés qui les empêchent d'accéder à des droits élémentaires (en matière de logement, d'emploi, de santé, de culture). Ces barrières conduisent à une fragilisation de la condition de ces personnes et sont autant de frein à leur épanouissement et intégration dans notre Ville.

C'est pour permettre cette intégration citoyenne réussie que la Ville de Paris souhaite promouvoir l'accès au droit des populations migrantes. La délibération concerne des subventions et conventions au titre de l'accès au droit pour 34 associations. Il y a quatre actions importantes : la première, des permanences et accompagnements juridiques administratifs ; cela concerne 23 actions pour un montant total de 167 k€. Des actions de médiation pour huit actions, un montant de 27 500 € ; des questions d'accès droit au séjour (deux actions) et une question d'accès à la santé. Ce sont des associations réparties sur tout le territoire parisien. Sans faire une liste exhaustive, je donne quelques exemples : l'association des travailleurs maghrébins de France qui fait des permanences juridiques et sociales ; l'association Dom'Asile ou **Logisti** ou encore l'Unité de réflexion et d'action des communautés africaines qui vont aider majoritairement les femmes émigrantes d'origine subsaharienne dans l'accès à la santé. C'est pour un montant total de 238 k€.

Fadila MEHAL : Je ne peux voter positivement pour ces subventions s'il n'y a pas en amont des propos préalables. En effet, vous évoquez la possibilité de mobiliser le champ associatif sur des questions importantes parce qu'extrêmement sensibles. Vous parlez d'immigration, elle est instrumentalisée politiquement et qu'en la matière, il ne faut pas faire n'importe quoi. C'est pour cela qu'il faut aller au-delà de la mobilisation du champ associatif puisque le 18^{ème} est l'arrondissement qui recueille le plus d'immigration à la fois légale et clandestine.

Concernant l'immigration légale, tous les ans rentrent en France et notamment dans cet Arrondissement, des immigrés enregistrés à l'Office des migrations. J'aurais voulu savoir si dans votre schéma d'intégration locale, vous intégrez ces nouveaux arrivants et quelle politique vous mettez en place pour que les questions que vous évoquez au-delà du champ associatif puissent être résolues (la scolarisation de leurs enfants, le champ professionnel, les problèmes de santé, d'accès à la culture). Tous ces problèmes n'émanent pas simplement des associations. La politique d'intégration, ce n'est pas que de la médiation, c'est la mobilisation du service public pour que des enfants puissent accéder et avoir des quotas d'heures pour réapprendre le français. C'est aussi la mobilisation des partenaires sociaux parce que ce sont eux qui aujourd'hui créent l'emploi dans l'entreprise. Quel est le partenariat que vous nouez au-delà du financement des associations pour que les problèmes soient résolus ou, en tout cas – je ne parle pas de ceux qui sont là depuis 20, 30 ans – de façon à pouvoir mesurer les progrès par rapport à une cohorte de personnes qui arrivent ? Vous pouvez savoir le chiffre exact et leur localisation et faire en sorte qu'ils ne ratent pas la première marche. C'est cette première marche qui est décisive et qui fait qu'aujourd'hui, les situations parfois aboutissent à des questions de délinquance, d'insertion difficile, d'analphabétisation.

Un vœu que nous ferons, le groupe UDI-Modem, sans doute à l'échelle locale, pour qu'il y ait véritablement un schéma local d'intégration permettant à la fois de mobiliser les associations, qui puisse permettre de dire à quel moment les clignotants sont au rouge parce que cette intégration ne se fait pas.

Un point que vous n'avez pas évoqué, c'est la question des valeurs. On dit souvent qu'il y a des difficultés de filiation par rapport à des personnes qui n'ont peut-être pas la maîtrise des codes, certainement, mais qui ont besoin d'entendre aussi que ces valeurs de citoyenneté, de la relation homme-femme, de l'égalité puissent aussi exister. Si c'est possible, je souhaiterais de recouper tous les éléments que vous avez déjà sur le champ associatif et de réinterroger le service public sur ce qu'il fait par rapport à ces personnes. Ce serait intéressant que l'on puisse présenter un fois par an ce fameux schéma local du 18^{ème} qui nous permet de dire comment on a accompagné ces associations. Ces questions sont des missions régaliennes de l'Etat et pas simplement la question de la bonne volonté des municipalités. Il faut se mettre en relation directe avec les différents partenaires.

Eric LEJOINDRE : L'objet de la délibération n'est pas de parler de l'ensemble de la politique d'intégration, qui n'a pas un caractère d'arrondissement, qui a un caractère a minima départemental même si dans le 18^{ème}, cette politique d'intégration est importante. Il y a des actions dans le 18^{ème} mais ce n'est pas le 18^{ème} qui pilote la politique d'intégration d'une zone géographique. Les migrants connaissent les frontières d'arrondissement, ce n'est pas le cœur de leur réflexion. Ils arrivent et ils ont à avoir un schéma parisien. On ne va pas avoir un débat global sur l'ensemble des problèmes d'intégration à chaque conseil d'arrondissement au motif qu'il y a une délibération annexe sur ces sujets. Le débat ne porte pas sur la politique d'intégration qui est une politique parisienne sur laquelle on est très engagés, même si l'Etat a aussi de nombreuses responsabilités. Les écoles du 18^{ème} accueillent les enfants qui arrivent, les dispositifs de l'Education nationale existent dans le 18^{ème} et sont mis en œuvre. Evidemment, au-delà de la subvention à quelques associations, il y a une politique globale mais je suis sûr que vous n'en doutiez pas.

Hugo TOUZET : Je suis d'accord avec une chose que vous avez dite, c'est qu'en matière d'intégration, il ne faut pas faire n'importe quoi. Je me sens rassuré parce que je n'ai pas l'impression que nous fassions n'importe quoi. Après, il faudrait que chacun des conseillers, délégués et des agents autour de cette table prennent deux ou trois heures à minima la parole pour expliquer comment au quotidien la Mairie est mobilisée sur les questions de l'intégration qui est une question globale.

Je suis en charge des questions d'accès au droit, ainsi je présente une délibération qui s'y penche. J'ai l'impression dans votre question que vous considérez notre politique sur ces questions comme une politique de délégation vers les associations. Il ne s'agit pas de déléguer la gestion de l'immigration et de l'intégration, il s'agit de dire que pour traiter ces problématiques, les associations sont un des acteurs incontournables, notamment pour l'identification des personnes. On sait que les associations sont en première proximité avec ces personnes-là, notamment parce que parfois il y a des barrières de langues, etc. Donc, je n'ai pas saisi le sens de vos questions. Je ne vais pas revenir sur la question des valeurs parce que ce n'est pas non plus le débat ici. Nous sommes devant une délibération qui vise à subventionner un certain nombre d'associations qui est un des moyens de la gestion d'une politique globale en matière d'immigration. Il faudrait peut-être en parler avec M. le Maire et organiser un séminaire pour parler pendant deux ou trois jours de ce que font tous les adjoints et conseillers délégués en matière de logement, de médiation, d'égalité femme-homme, de handicap...

Eric LEJOINDRE : Je vous propose que nous fassions une communication sur notre politique en matière d'intégration. Encore une fois, ce n'est pas une politique d'arrondissement parce que les frontières d'arrondissement, elles sont importantes mais les gens qui viennent de l'étranger qui arrivent à Paris ont une relation assez relative avec les frontières d'arrondissement, comme les Parisiens d'ailleurs.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.42/2015.DDCT.15 à l'unanimité

ANIMATION

DELIBERATION : 18.2015.43 : Subvention (8.000 euros) à l'association Carré de la Porte Montmartre (18e).

Afaf GABELOTAUD : Il s'agit d'une subvention de 8 k€ que l'on vote depuis quelques années à l'association Carré de la porte Montmartre. Cela permet à cette association de faire des événements et de l'animation pour le quartier, en l'occurrence la fête des mères, les rentrées scolaires ainsi que la fête de la Musique et certains événements en fin d'année.

J'en profite pour remercier et saluer sa présidente, Patricia LARDAIS.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.43/2015.DDEEES.26 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.44 : Modification dans la désignation des représentants de la Ville de Paris aux conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement

Philippe DARRIULAT : Je pense que tous les conseillers sont au courant puisque cette délibération était prévue avec les groupes. C'est la conséquence d'une réduction du nombre des représentants des Conseils d'arrondissement dans les conseils d'administration des collèges qui nécessite donc une redéfinition, tout en respectant la pluralité comme c'est notre volonté à chacun, dans ce domaine comme dans les autres, de nos représentants dans les conseils des collèges.

Donc, une nouvelle liste a été vue avec l'ensemble des groupes, qui permet à tout le monde d'être présent et à la Municipalité d'être dans les Conseils d'arrondissement, dans la nouvelle configuration plus restreinte qui est celle d'aujourd'hui.

Eric LEJOINDRE : Tous les groupes ont été consultés et ont approuvé cette liste. Nous avons souhaité continuer à ce que la diversité de notre Conseil d'arrondissement, y compris l'opposition, puisse être représentée dans ces conseils, ce qui n'est pas une pratique de tous les arrondissements mais je crois que c'est plutôt à notre honneur. En termes de procédure, les désignations doivent faire l'objet d'un vote à bulletin secret mais si vous en étiez d'accord, nous pourrions voter à main levée sur la liste que tout le monde a déjà vue. Qui accepte de voter à main levée sur la délibération ? Unanimité.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.44 à l'unanimité

TRANSPORT

DELIBERATION : 18.2015.45: Programme Vélo 2015-2020. Demande des subventions correspondantes auprès du Conseil Régional d'Ile de France et délégation en matière de marchés publics.

Eric LEJOINDRE : M. BEPPO a déjà beaucoup parlé du plan vélo mais il nous revient maintenant de voter la délibération. Est-ce qu'elle appelle d'autres commentaires que ceux qui ont déjà été faits ? Un petit mot de M. BEPPO ?

Félix BEPPO : Donc la délibération, c'est sur l'autorisation donnée au Maire de Paris de demander les subventions à la région et la signature de la convention pour pouvoir aider aux subventions sur l'achat de triporteurs et de vélos pour les particuliers.

Eric LEJOINDRE : Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention sur la délibération ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.45/2015.DVD.99 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.46 : Extension du Tramway à la Porte d'Asnières (17e et 18e). Convention de coordination entre maîtres d'ouvrage (RATP) relative aux modalités de pilotage du projet. .

Félix BEPPO : La délibération que je vous propose d'adopter est celle qui porte sur la convention de coordination des maîtres d'ouvrage RATP Ville de Paris. Le syndicat des transports d'Ile-de-France a autorisé ces opérations d'extension du tramway de la porte de la Chapelle jusqu'à la porte d'Asnières. Il s'agit à travers cette délibération de pouvoir autoriser le Maire de Paris à signer les conventions de coordination des maîtrises d'ouvrage entre la Ville de Paris qui s'occupe plutôt de l'insertion urbaine et de la RATP, les conventions de coordination des maîtrises d'ouvrage pour la RATP en ce qui concerne les travaux concernant les systèmes de transport.

Christian HONORE : Jeudi 26, il y a eu une réunion du conseil des quartiers à laquelle ont participé M. NEYRENEUF, M. BEPPO, Mme PREMEL. Le projet a été présenté par un responsable de la RATP et j'ai été surpris d'entendre que certains membres du conseil de quartiers n'étaient pas satisfaits de la concertation ; un des membres est intervenu en disant pourquoi on n'a tenu compte d'aucune de leurs propositions, il parlait en particulier des passages protégés. Le représentant de la RATP disait qu'il leur faut tenir compte plutôt de l'exploitation, des résultats, etc. Les habitants disaient penser à la sécurité, une personne en particulier intervenait pour dire que supprimer des passages protégés va être dangereux pour les jeunes écoliers. En limitant le nombre de passages protégés, on allait accroître le fait que le boulevard Ney serait une frontière alors que normalement, on aurait pu éviter d'accentuer cet inconvénient. Donc je voulais intervenir là-dessus parce que tout le monde était satisfait de ce projet sauf qu'il y a eu ces quelques marques de mécontentement et qu'il faut essayer de voir avec la RATP. C'est bien joli de parler de la vitesse comme vous dites M. NEYRENEUF mais c'est aussi bien de parler de la sécurité des piétons parce que si on limite trop le nombre de passages protégés, c'est basique, les gens naturellement traversent là où ils peuvent et nous risquons d'avoir des problèmes.

Autre chose qui m'a marqué, si nous voulons que les conseils de quartiers fonctionnent bien – ce que tout le monde veut – il ne faudrait pas donner chaque fois le sentiment de « parlez toujours, vos propositions sont très bien mais ne correspondent pas à ce que nous décidons ». Je crois qu'il faut faire très attention à ce sujet parce que j'ai remarqué une certaine frustration. M. BEPPO, Mme PREMEL et M. NEYRENEUF, comme moi, ont bien aperçu qu'il y avait une manifestation de mauvaise humeur à cet égard.

Philippe DURAND : Les travaux sur le boulevard Ney vis-à-vis des tramways posent effectivement des difficultés de coordination, de passage, etc. Ce qu'il est important de mettre en place, c'est un suivi avec les riverains, avec RATP et les maîtres d'œuvre et d'essayer d'anticiper le plus possible. De toute façon, il y a toujours des ajustements à faire parce que le travail est difficile à prévoir en termes de temps. Cela a été mis en difficulté parce qu'il y a eu des travaux de désamiantage non prévus au départ. Ce qui est certain, c'est qu'il faut associer le conseil de quartiers avec la maîtrise d'ouvrage pour poursuivre comment on ajuste au fur et à mesure par rapport à ces passages sur le tramway.

Daniel PREMEL : Justement, c'était à ce propos que nous avons mis le conseil de quartiers avec cette thématique sur les grands projets urbains et de parler du tramway. Cela a été plusieurs fois abordé dans ce quartier et de pouvoir interpeller la RATP sur ces projets.

Alors, il y a des réponses données par rapport aux passages cloutés. La réponse n'était pas que technique, elle donnait aussi un sentiment de sécurité : élargir un peu plus les passages envisagés. M. BEPPO peut répondre mieux que moi sur les parties techniques. Croyez qu'en tout cas, les conseils de quartiers sont bien faits pour poser des questions, avoir des réponses effectivement pour ne pas avoir certaines frustrations.

Félix BEPPO : Effectivement, il ne s'agissait pas d'une présentation faite par la RATP mais par la mission tramway de la Ville de Paris. Première précision.

Deuxième précision : c'est bien d'entendre les questions, c'est mieux d'entendre les réponses. Les questions sont importantes ; des préoccupations accompagnent le chantier du tramway. Par rapport à celles-ci, tant la mission tramway que la référente du conseil de quartiers et d'autres élus sont sollicités régulièrement pour répondre à des questions.

En l'occurrence, la question à laquelle vous faites allusion M. HONORE était celle d'un participant qui s'inquiétait des réponses apportées lors de l'enquête publique ayant eu lieu au mois de mai-juin 2013. Cela a conduit à des réponses précises de la commission d'enquête qui a donné un avis favorable au chantier et c'est la raison pour laquelle dès le mois d'avril 2014, nous avons commencé le chantier. Cette personne s'inquiétait de savoir pourquoi les questions posées sur les traversées, etc., le commissaire-enquêteur n'y avait pas répondu. Il a été répondu à cette personne que dans le rapport du commissaire-enquêteur, des réponses ont été apportées sur les traversées piétonnes. Par rapport à la question que soulevaient un certain nombre de participants sur le nombre de traversées piétonnes sur le chantier du tramway, aujourd'hui sur le 18^{ème}, ils sont au nombre de 13 ; à la fin du chantier, ils seront au nombre de 16. Donc, il ne faut pas laisser entendre que le chantier du tramway va aboutir à moins de traversées piétonnes. Cette réponse a été très clairement apportée, je tiens à le souligner.

Deuxième chose et pour revenir sur la réponse apportée par la mission tramway et par moi-même ce jeudi soir, la difficulté que nous avons aujourd'hui le long du chantier, c'est qu'effectivement par rapport à ces traversées piétonnes et d'une manière générale par rapport aux questions de circulation, le chantier avancera jusqu'en 2017 et les dispositions que nous mettons en place en termes de traversées piétonnes comme de circulation vont être décalées dans le temps.

Là où les choses sont extrêmement compliquées, c'est que les opérations de désamiantage font que les emprises sont importantes et vont durer entre quatre et cinq mois. Donc, c'est beaucoup plus pénalisant que ce que nous avons mis en place jusqu'à aujourd'hui. Puis, il y a les opérations des concessionnaires qui travaillent sur les canalisations d'eau et sur le chauffage urbain. Tout cela fait que les emprises sont importantes et qu'il est difficile d'assurer tous les 50 m des traversées piétonnes pendant toute la durée du chantier. Voilà, nous essayons d'adapter les choses au regard de ce chantier.

M. DURAND évoquait la nécessité pour nous de mettre en place les choses en concertation avec les habitants. Depuis le mois d'octobre, nous avons lancé le comité suivi travaux tramway et du temps de mon prédécesseur M. Dominique LAMY qui a fait un formidable travail sur ce sujet sur l'extension jusqu'à la porte de la Chapelle, nous avons pris l'habitude de travailler avec des représentants des conseils de quartiers. Depuis le mois d'octobre, nous nous sommes réunis trois fois pour ajuster les dispositions mises en place pour accompagner ce chantier. Donc, il n'y a pas d'inquiétude à avoir. L'importance des travaux nécessite que l'on puisse réajuster les choses et je répète, il y aura une marche exploratoire – je l'ai annoncé jeudi dernier – avec ce comité suivi tramway le 17 avril prochain pour, avec la mission tramway, réajuster les choses si nécessaire.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.46/2015.DVD.68 à l'unanimité

URBANISME

DELIBERATION : 18.2015.47 : Servitudes de passage 42 rue Hermel (18e).

Michel NEYRENEUF : La Ville de Paris et la paroisse Notre-Dame de Clignancourt sont tous les deux copropriétaires dans cet ensemble immobilier du 42, rue Hermel. Il y a d'un côté une crèche pour la Ville de Paris et la maison paroissiale. Donc, il y a en réalité une servitude de passage qui existait de fait mais qu'il faut maintenant mettre dans les cadres juridiques. C'est ce que souhaite cette délibération qui a estimé cette servitude à 2 500 €.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.47/2015.DU.26 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.48 : Ilot Scolaire Croisset (18e) - Vente après déclassement d'une parcelle - Achat en l'état futur d'achèvement d'un restaurant universitaire à Paris-Habitat-OPH

Michel NEYRENEUF : Il s'agit là de l'avancée du projet du réaménagement de l'îlot Croisset. Je vous rappelle qu'il s'agit d'un côté d'avoir dans un grand carré la partie en haut et à gauche qui sera du logement de Paris Habitat ; en bas et à gauche, le collègue d'Utrillo rénové et sur la partie droite, le lycée Rabelais, donc de bien séparer les emprises foncières.

Il se trouve que cette parcelle du haut qui va voir arriver des logements qui vont être construits ont pour but, entre autres, de remplacer les logements bientôt détruits de la tour de la porte de Clignancourt (103 logements construits par Paris Habitat) donc nécessite la vente après le déclassement de cette parcelle à Paris Habitat. En échange, Paris Habitat construira au pied de ces logements un grand restaurant universitaire qui sera revendu en VEFA (vente en état final d'achèvement) à la Ville de Paris.

C'est cette transaction financière que nous vous demandons d'approuver aujourd'hui.

Eric LEJOINDRE : Pas de difficultés ?

Philippe DARRIULAT : Le réaménagement du collège d'Utrillo nécessite un certain nombre d'aménagements et il faut rappeler avec beaucoup de satisfaction que l'aménagement du 113, Championnet qui accueillera pendant les travaux le collège d'Utrillo est confirmé au PIM de la Ville de Paris. Je pense que c'est quelque chose d'important pour nous, auquel nous avons veillé. Cela va devenir un établissement au sens juridique du terme pendant qu'il accueillera le collège, sera ensuite une école polyvalente qui permettra de gagner des locaux, de l'espace et des qualités d'accueil pour les enfants du 18^{ème} arrondissement, ce qui est là aussi un sujet de satisfaction. Nous serons vigilants que tous ces travaux soient réalisés dans les meilleurs délais.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.48/2015.DU.84 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.49 : Paris Nord Est (18e) - Prolongation de l'impasse de la Chapelle pour desservir deux lots de logements sociaux. Création d'une voie publique.

Michel NEYRENEUF : Il s'agit du projet de logements pour étudiants et jeunes travailleurs. Un projet dans lesquels sont engagés à la fois EFIDIS et le Rlichemont, le Rlichemont étant une filiale de la RIVP. Pour accéder à ce projet, il est nécessaire de créer une nouvelle voirie puisque le choix était fait de ne pas passer par les copropriétés du 17 ou du 21, rue de la Chapelle mais par l'impasse de la Chapelle laquelle ensuite sera prolongée le long de voies ferrées et rejoindre les futures entrées de ces deux résidences de jeunes chercheurs et de jeunes étudiants.

Je vous invite à voter favorablement cette délibération qui permet d'avancer sur ce projet.

Philippe DURAND : Juste une précision parce que, à cet endroit-là, ce sont les jardins partagés Ecobox. La création de cette rue pour faire les logements de l'autre côté va entraîner le déménagement de l'Ecobox qui est, pour l'instant, sur la parcelle sud qui va passer sur la passerelle nord. Donc, une convention est en train d'être travaillée avec la Ville de Paris pour permettre l'aménagement de l'association Ecobox dans ses nouvelles parcelles, si je peux m'exprimer ainsi.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.19/2015.DU.119 à l'unanimité

H A B I T A T

DELIBERATION : 18.2015.50 : Square Henri Huchard 36 avenue de la Porte de Saint-Ouen (18e) - Démolition d'anciens locaux sociaux - Autorisations d'urbanisme

Michel NEYRENEUF : Dans ce square qui n'est pas très fréquenté mais agréable et bien entretenu, il y a un vieux local de 107 m² qui est vétuste et inoccupé que la Ville souhaite démolir pour éviter tout squat et que la végétation va prendre sa place.

Je vous invite à voter cette dépose d'une demande de permis de démolir de ce local.

Philippe DURAND : Ces locaux étaient pour les personnels d'entretien du jardinage qui sont maintenant au square Binet, dans les nouveaux locaux, ils ont intégré. Cette parcelle qui va être démolie va être remise au niveau du jardin du square Huchard et où l'on va faire de nouveaux aménagements.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.50/2015.DLH.37 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.51 : Garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par la RIVP.

Michel NEYRENEUF : C'est une délibération assez large qui concerne beaucoup de zones dans Paris. Nous sommes concernés particulièrement pour le financement des locaux pour la garantie bancaire apportée pour le financement des locaux d'activités du programme réalisé par la RIVP au 37-42-44-49 et 70, rue Myrha.

Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.51/2015.DLH.63 à l'unanimité

LOGEMENT

DELIBERATION : 18.2015.52 : Création par FREHA d'une pension de famille comportant 20 logements PLA-I, 53 rue Léon (18e).

Michel NEYRENEUF : Il s'agit d'un immeuble déjà propriété de FREHA, un bailleur social avec lequel la Ville travaille de façon assez régulière, notamment pour les pensions de familles, les résidences sociales et autres. Cet immeuble a besoin d'une bonne réhabilitation.

Il est proposé de réhabiliter 20 logements PLA-I dont le 53, rue Léon et de faire que cet immeuble devienne réellement une pension de famille, c'est-à-dire qu'il y aura aussi des locaux communs. On passe de 23 à 20 logements mais en échange, il y aura des locaux communs qui permettront à l'esprit pension de famille de vivre dans cet immeuble. Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

Martine DEBONNEUIL : C'est une très bonne idée en soi l'idée d'une pension de famille dans ce quartier. Cependant, nous nous demandons si dans ce quartier déjà très pourvu en logements très sociaux, pourquoi faire des logements PLA-I ? Pourquoi ne pas envisager plutôt un logement intermédiaire, un logement PLUS ou intermédiaire, qui serait sans doute plus avantageux pour ce quartier, qui permettrait de diversifier la population ?

Michel NEYRENEUF : Ce n'est pas une création. Ces 23 logements PLA-I sont là depuis longtemps ; simplement nous réhabilitons parce qu'au bout d'un certain temps, il faut à la fois réhabiliter et on va dans le sens d'un meilleur soutien puisque, au lieu de 23 logements, je répète, on n'aura que 20 logements et par contre, il y aura des locaux communs. La décision a été prise il y a bien longtemps et je ne crois même pas y être à l'origine.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.52/2015.DLH.42 à la majorité soit 37 voix pour dont 6 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV/NI (Mme MEHAL)) et 8 abstentions dont 2 pouvoirs (UMP-CI)

DELIBERATION : 18.2015.53 : Réhabilitation lourde de 19 logements PLA-I 16 rue du Roi d'Alger (18e)-Modification de la garantie de la Ville (49.750 €) sollicitée par FREHA

Michel NEYRENEUF : C'est pareil mais là, simplement, cela va nous rendre de l'argent parce qu'en réalité, le projet que nous avons déjà voté le financement ; le FREHA ayant été sélectionné dans le cadre d'un appel à projets PLA-I adapté a reçu une subvention supplémentaire qui n'était pas prévue au départ de 91 200 €. Du coup, ils peuvent, au lieu de demander 222 144 € de prêt à la Caisse des dépôts, ne demander que 49 750 €. Donc, au lieu d'avoir une garantie sur 222 k€, nous aurons une garantie sur 49 k€ et quelques.

Je vous invite à voter favorablement cette délibération. On est toujours avec FREHA mais ce coup-ci du côté de la rue du Roi d'Alger.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.53/2015.DLH.61 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.54 : Construction de logements sociaux 153 rue Championnet (18e) – Réitération de la garantie de la Ville (1.893.529 €) demandée par Batigère Ile-de-France pour 13 logements PLUS.

Michel NEYRENEUF : Nous avons déjà voté cette délibération qui permettait à Batigère de créer 13 logements PLUS au 153, rue Championnet. Il se trouve que la découverte de réseau traversant la parcelle a nécessité d'adapter le projet initial et le permis de construire. Cela a retardé l'avancement de l'opération et entraînait la caducité des garanties d'emprunt. Ce désordre a, en outre, provoqué l'augmentation de prix de revient qui est porté à 4 millions et quelques alors qu'avant, c'était 3,5 millions.

Je vous invite à voter cette délibération qui permet de réitérer la garantie accordée aux emprunts PLUS et PLUS foncier pour Batigère qui ont été un peu augmentés.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.54/2015.DLH.69 à l'unanimité

QUESTION ORALE AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT

Question orale du groupe PC-FDG à l'initiative de Mme Danièle PREMEL à M. le Maire du 18^{ème} arrondissement concernant le CDG express

Danièle PREMEL : J'ai déjà fait une intervention au nom du groupe communiste Front de gauche dans ce Conseil comme dans le Conseil de Paris pour alerter sur le tracé du projet du CDG express.

Je connais la position constante des Maires du 18^{ème}, de M. VAILLANT en son temps et de vous-même contre le passage en aérien et pour l'enfouissement dans le secteur de la Chapelle, position soutenue par l'ensemble du Conseil d'arrondissement.

Aujourd'hui, malgré nos positions répétées et l'opposition des habitants que porte l'ASA Paris Nord Est, le projet semble se mettre en place peu à peu.

L'inquiétude des populations est réelle compte tenu des lourdes conséquences en matière environnementale et de requalification urbaine que les riverains et usagers de ce territoire déjà confrontés à de nombreuses nuisances ne pourraient accepter.

Les études très élaborées de l'APUR montrent que la solution à alternative d'un tracé en tranchée couverte est possible. Pouvez-vous nous dire où en est le projet et les solutions à l'heure actuelle ? L'ASA Paris Nord Est vient de saisir le coordinateur interministériel chargé du CDG express pour rappeler sa position et demander une rencontre débat.

Nous vous proposons de soutenir cette demande en interpellant vous-même, le coordinateur dans le même sens. Je vous remercie, M. le Maire.

Eric LEJOINDRE : Quelques éléments d'abord pour rappeler, mais vous l'avez fait vous-même, la position constante qui est la mienne, celle de mon prédécesseur, puis surtout celle de notre Conseil d'arrondissement en entier puisque dès 2006 avait été voté un vœu à l'unanimité qui demandait à ce que le Charles de Gaulle express, s'il devait exister, soit enterré. Cette position a été réitérée en 2007 auprès du président de la commission d'enquête publique ; en 2008 par le Conseil de Paris ; en 2010, le Maire de Paris Bertrand DELANOË avait écrit au ministre pour indiquer qu'il souhaitait la suppression du viaduc ferroviaire et donc, s'il devait avoir lieu, que le Charles de Gaulles express soit enfoui.

Ce projet a, ensuite, été délaissé pendant un certain nombre d'années et il semble – je partage votre inquiétude – qu'une volonté forte d'aéroport de Paris notamment, mais accompagné par un certain nombre de ministères, souhaite que cette ligne de CDG express se fassent. Le Conseil de Paris l'a réindiqué à l'occasion d'un vœu que nous avons voté – je crois au mois de septembre 2014 – que la seule solution possible pour nous était que le Charles de Gaulle express soit enfoui dans son passage de la porte de la Chapelle.

Depuis, nous ne sommes pas restés inactifs. J'ai rencontré le coordinateur interministériel chargé de Charles de Gaulle express pour lui rappeler notre position. Le député de la circonscription concerné, M. VAILLANT, a interpellé le coordinateur interministériel ; il a aussi eu l'occasion de poser une question au ministre des Transports Alain VIDALIES à l'Assemblée nationale le 3 février, question dont la réponse n'a pas totalement levé nos inquiétudes mais qui a eu le mérite de rappeler notre position et de faire comprendre à l'exécutif la difficulté qu'il y avait à avancer sur ce sujet. J'ai moi-même vu le cabinet de Matthias FEKL, ministre du Tourisme pour le réalerter. Il m'a semblé qu'ils avaient pris conscience de la nécessité qu'il y avait à regarder de près ce sujet.

Voilà les éléments d'information que je peux vous donner à ce stade. Je ne manquerai pas de demander au coordinateur interministériel de rencontrer les associations locales, ASA PNE qui y a beaucoup travaillé et qui porte sensiblement la même position que la nôtre et l'ensemble des habitants de la porte de la Chapelle (puisque contrairement à ce que croient

certain, il y a des habitants à la porte de la Chapelle). Nous avons d'ailleurs des projets importants dans cette zone : Chapelle international, l'antenne de Paris à la Sorbonne, l'aménagement du secteur Gare des Mines-fillettes ; peut-être d'ailleurs dans le cadre des JO, on verra la décision qui sera prise un peu plus tard.

Il est indispensable que la qualité de vie des habitants de la porte de la Chapelle soit préservée indépendamment de ce projet. Il y a dans cette enceinte diverses positions sur la nécessité de réaliser ou pas ce projet. En tout état de cause, s'il devait être réalisé, notre position est claire et ferme. Est-ce que ma réponse appelle une réaction de votre part ?

Danièle PREMEL : Non. Si ce n'est quand même une inquiétude qui se poursuit.

Eric LEJOINDRE : Et je la partage.

V Œ U X

DELIBERATION : 18.2015.55 : Vœu de M. le Maire du 18e arrondissement à l'initiative de Mme la Maire de Paris au Conseil d'arrondissement du 18e arrondissement concernant la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

Eric LEJOINDRE : Nous avons déposé ce vœu dont l'initiative revient à la Maire de Paris qui a souhaité que l'ensemble des Conseils d'arrondissement soient saisis sur l'opportunité de proposer la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques de 2024. Je vous invite à le voter.

C'est une bonne méthode et une bonne pratique d'associer dès l'origine, et avant même que les demandes officielles soient faites, les Conseils d'arrondissement pour vérifier l'engagement de tous les Parisiens, le projet des JO dépassant les frontières d'arrondissement et doit être conduit ensemble.

Cette consultation est de bon aloi. Cela va dans le sens de l'engagement de Paris, notamment pour le sport. J'ai pu dans la précédente mandature m'en occuper localement. L'engagement de la Ville pour la politique sportive et pour la mise en place d'équipement permettant d'accueillir les JO a été fort. Cela nous permettrait d'engager la Ville dans une candidature sans créer de nouveaux grands équipements qui existent déjà, mis à part une piscine olympique réalisable. Cette candidature respecte les trois exigences que la Maire de Paris a formulées :

- d'abord, une exigence d'éthique et de transparence : quand il s'agit de discuter avec les instances olympiques, c'est un mot qui importe et qui ne doit pas être galvaudé ;
- ensuite, que cet engagement se fasse avec un nouveau modèle économique, j'en ai dit quelques mots concernant les équipements et l'investissement

- enfin, que cette candidature et que le projet des JO soient respectueux des nécessités de respect de l'environnement.

Il est possible de proposer la candidature de Paris en respectant ces trois exigences et en lançant pour les JO la dynamique que nous souhaitons collectivement qui est celle du grand Paris, dans une optique métropolitaine parce que les JO ne se feront pas qu'à Paris. En ce qui concerne le 18^{ème}, nous avons des liens forts avec la Seine-Saint-Denis, cette dynamique autour de territoires qui, à bien des égards, se ressemblent, de la diversité, de notre volonté de les développer. Nous aurons la capacité de réussir la candidature si nous nous y engageons plus globalement.

Le projet de vœu que je vous soumetts, c'est de demander au Conseil de Paris :

- d'engager pleinement Paris en faveur de cette candidature ;
- de soutenir le mouvement sportif et les athlètes dans une démarche au long cours et qui commence aujourd'hui après des débats et des discussions. Il est important que ceux-ci aient lieu ;
- de participer jusqu'à l'été aux travaux d'approfondissement du projet
- de veiller à la coordination avec les différents acteurs ;
- de veiller à ce qu'il y ait une concertation exemplaire et ambitieuse avec les habitants, la société civile, la société civile économique, du début du projet jusqu'au bout et les territoires du nord-est parisien qui seront plus concernés que d'autres même si la candidature a une dimension parisienne.

Cette dimension de concertation exemplaire est essentielle. Voilà pourquoi je vous invite à voter ce vœu que j'ai déposé mais dont l'initiative revient à la Maire de Paris elle-même.

Gérald BRIANT : Je vais lever le suspens intenable de la position du groupe PCF - Front de gauche du 18^{ème}. Nous sommes pour les JO à Paris comme nous l'avons été chaque fois qu'ils ont été proposés. Nous avons d'ailleurs organisé une réunion publique le 20 mars dernier en Mairie avec notamment Marie-George BUFFET, ancienne ministre, avec des présidents de fédérations (judo, hand-ball). Nous avons pu discuter sur la candidature.

Cela nous a permis de dégager quelques axes de travail. Ce vœu présenté par la Maire de Paris est en train d'évoluer parce que l'on a essayé d'enrichir avec les différents groupes. L'objet de mon intervention est aussi d'explicitier parce que pour l'instant, nous ne sommes pas encore arrivés à la rédaction finale à laquelle nous voulons aller.

Au-delà du sport, il y a un enjeu économique. Le débat sur la candidature des JO est d'abord un débat économique, notamment sur la question du coût. L'investissement de plusieurs milliards d'euros dans l'accueil est incompatible avec une politique de réduction des dépenses publiques impactant les collectivités territoriales et menaçant le sport français avec, à l'horizon, la disparition du service public du sport. Nous ne voulons pas une candidature *low cost* défendue par ceux qui ne veulent pas mettre un centime dans l'accueil des JO. Ce ne serait que la continuité d'une politique d'austérité.

Nous pensons que la question du coût des JO doit être appréhendée autrement sur l'efficacité de l'investissement public et l'héritage laissé aux populations.

La candidature aux JO est l'occasion d'inverser la politique économique, insuffler une relance par l'investissement en lien avec les besoins des populations et nos engagements de campagne : logement, transport, emploi et développement des équipements sportifs de proximité.

Les JO doivent être et peuvent être un accélérateur d'investissement pour l'emploi et l'aménagement des territoires déshérités.

La priorité du projet doit être l'héritage des JO, à savoir la transformation du village olympique en logement social ou étudiant, le développement des installations sportives de proximité, des transports qui répondent à nos engagements de campagne aux besoins et exigences des populations.

Aux JO de Londres, par exemple, le comité d'organisation estime que les travaux effectués en sept ans préalablement aux jeux ont permis de travailler à 30 ans de développement des territoires.

La deuxième question concerne les valeurs éthiques des JO.

Nous ne nous résignons pas au constat affligeant de l'évolution des grands événements sportifs, trop souvent exemples de dérives capitalistes, anti-démocratiques, marqués par des bénéfices économiques astronomiques. Aujourd'hui, le CIO est sous les critiques de dérives différentes et variées qui remet lui-même en question la conception et l'organisation des jeux et si autant de critiques montent, il faut s'en saisir car le sport ne doit pas être placé au-dessus ou en dehors des règles démocratiques, éthiques, de respect de l'environnement ou des droits de l'homme. Il est indispensable de le replacer au sein des questions sociales et d'exigences démocratiques.

Les grands exemples aujourd'hui, les espèces de dérogatif fiscal sur les grands événements sportifs, à l'heure où l'on essaie de plus en plus de surveiller et de réintroduire de la justice fiscale doivent être aussi arrêtés ; ce genre de dérive doit être stigmatisé.

Sur les vœux proprement dits, nous avons encore des attentes, sur l'idée de bâtir une gouvernance élargie aux territoires concernés. Nous proposons deux ajouts que nous soumettons pour la discussion parce c'est un vœu qui va être rédigé au niveau parisien. Le premier nous concerne, c'est que des comités d'arrondissement réunissant la population soient créés. Il est bien de demander l'avis des élus et d'essayer de travailler en sachant que les JO sont basés sur le volontariat et qu'au moment de l'impulsion, jusqu'à l'événement lui-même et l'après parce que l'on a parlé d'héritage, la population puisse être associée.

La dernière question, c'est que la Ville de Paris saisisse le Gouvernement sur le plan de financement sur les neuf ans à venir pour le développement et la démocratisation des pratiques sportives dans le cadre de ce que l'on pourrait qualifier d'une loi olympique.

Pascal JULIEN : Je vais commencer en lisant un extrait de l'étude d'opportunité remise par le CFSI, le comité français du sport international, cette fameuse étude de 45 pages a convaincu le Gouvernement, la Maire de Paris et la quasi-totalité de cette Assemblée : « Les chiffres présentés dans notre document doivent être appréciés avec grande prudence. Les délais de réalisation de l'étude n'ont pas permis de faire une analyse détaillée de l'ensemble des scénarios. »

De ce fait, les chiffres avancés dans l'étude ne sont pas crédibles, d'autres passages dans le texte le montreraient par ailleurs et, surtout, cela a été fait dans la précipitation à partir du moment où la Maire de Paris a changé d'opinion et d'agenda sur cette question.

Six milliards environ dont la moitié est fournie par le CIO, c'est-à-dire le marketing, la publicité, les produits dérivés, la billetterie, ces choses-là puis le reste, c'est de la dépense publique pour presque les deux tiers et privée pour le tiers restant.

L'article 6-1 du dossier de candidature précise qu'en cas de dépassement budgétaire, les pertes sont supportées par les collectivités locales qui devront couvrir le déficit.

Quand on sait qu'il n'y a pas un seul JO qui n'ait pas dépassé son budget, il y a de quoi s'inquiéter pour le contribuable parisien : Londres a doublé ; Athènes en 2004 avait triplé, puis je pourrais remonter plus loin.

Par conséquent, l'ensemble des écologistes d'Ile-de-France, de Seine-Saint-Denis, de Paris, trouve incroyable de se lancer dans une aventure, en étant si léger sur la question du financement.

Les retombées économiques, on n'octroie pas d'études qui les évaluent mais, en tout cas, quand on se réfère à l'expérience de Londres, le Gouvernement fait à sa manière cocorico sauf que les chiffres qu'il avance le sont par une partie de la presse et par la plupart des universitaires ayant travaillé sur la question.

Les panneaux publicitaires, par exemple, seront sous contrôle du CIO et non pas des collectivités locales. Il y a des choses que l'on peut comprendre, hormis les hôtels. Quand nous nous référons aux expériences passées, celles de Londres notamment, tous les commerces de bouche et de proximité voient leurs activités s'effondrer, même le tourisme. La fréquentation des musées à Londres a baissé de 40 % pendant les JO. Cela s'explique par le fait que les JO provoquent une série d'évictions. D'abord, éviction des populations locales qui préfèrent partir en vacances face à l'afflux de monde. Puis, éviction des touristes qui seraient venus non pas pour les jeux mais pour autres choses et qui ne vont pas choisir cette période de

saturation des transports et de la cherté des prix (tous les prix montent à ce moment-là) donc il n'y a pas de retombée commerciale.

Quant aux retombées fiscales, elles sont nulles car la loi votée pour les championnats d'Europe de foot ont instauré une défiscalisation intégrale des recettes du comité organisateur et que cela va se reproduire pour les jeux olympiques.

Enfin, non seulement cela ne rapporte rien mais cela risque de coûter cher en cas de dépassement. De toute façon, rien que pour le dépôt de la candidature, c'est entre 60 et 100 millions d'euros à mettre en interface avec les 46 millions du budget 2015 accordé par la Ville de Paris au sport.

En plus, il va y avoir un télescopage. Il y a un argument d'opportunité. Ces JO arrivent très mal. A la limite, on aurait pu faire une candidature mais aux JO suivants. Pourquoi télescopage ? Parce que huit millions de visiteurs supplémentaires sont attendus sur 15 jours, une charge de 30 % de plus que les transports parisiens ne pourront pas supporter, sauf si le Grand Paris Express est réalisé, mais qui peut croire qu'il soit réalisé à temps sachant qu'il y a déjà du retard aujourd'hui ?

Autre télescopage, le CFSI prétend que les JO devront incarner la métropole du grand Paris mais on ne sait pas aujourd'hui quelles seront les compétences de cette métropole. On ose espérer que ce ne sont pas les JO qui vont dicter quelles doivent être ces compétences.

Ensuite, il y a un problème de calendrier. Le 12 février, nous apprenons que les arrondissements se prononceront fin mars et le Conseil de Paris se prononcera début avril.

Cette décision des élus devait se faire sur le signe de la concertation. Or, on va concerter après que les élus aient décidé. Pour les écologistes, c'est le contraire de cette manière à l'ancienne qu'il fallait faire. Le CFSI lui-même dit qu'il a dû bâcler l'étude faute de temps. Nous devons turbiner. Ce vœu d'ailleurs est arrivé en cours de route. Nous allons concerter la population alors que les élus de la Maire elle-même se sont déjà prononcés. C'est se moquer de qui quand on prétend faire de la participation, des budgets participatifs, etc.

Par ailleurs, il aurait été sain de mettre aux débats la discussion entre expo universelle et JO. Certes, l'expo universelle est une initiative de l'Etat mais avec la participation des villes. On aurait pu imaginer que la Ville pousse l'Etat à l'expo et consacre quelque chose mais non, on en parlera plus tard. Donc, le débat qu'on nous propose est un faux débat. Paris aura-t-elle les moyens de participer financièrement aux deux événements ? Nous avons quelques raisons d'en douter quand nous voyons comment on doit se serrer la ceinture aujourd'hui dans toutes les délégations et dans tous les secteurs.

On nous dit que les JO, c'est bien parce que cela stimule la pratique sportive. Or, cela n'a jamais été démontré. Je suis prêt à avoir un débat là-dessus. Simplement, cela attire les projecteurs sur quelques épreuves phares.

Au moins, si l'on avait une autre conception des JO, de la pratique sportive intergénérationnelle avec des gens de tous âges, avec des handisports, qui aient lieu en même temps et non pas relégués à la fin où les gens sont partis et les journalistes restent pour le principe ; si l'on avait eu des JO avec une conception au-delà du chronomètre de millième de seconde incluant la beauté du geste ; il y a une autre façon de voir le sport que celle du chronomètre : toujours plus haut, toujours plus fort, toujours plus quantitatif. Où est la qualité, où est la beauté ? Nous ne sommes pas contre le principe, nous aimons le sport mais nous n'en avons pas forcément la même conception. Les politiques ne doivent pas être démagogiques mais faire des propositions nouvelles montrant un autre aspect du sport.

Enfin, sur les 45 pages, il y a 10 lignes consacrées à l'environnement, des généralités du genre la paix dans le monde. Je suis d'accord aussi pour la paix dans le monde, la lutte contre le réchauffement climatique... tout le monde dit ces choses. Concrètement, rien dans ce document ne peut nous laisser une espérance là-dessus. Je ne parle pas des questions d'éthique, cela a été dit. C'est très bien, il y a belle lurette que les jeux olympiques ne sont plus de la compétition amateur, mais des vrais professionnels soumis à un corps en souffrance, à un rythme d'enfer pour réussir à avoir les performances voulues. Nous aurions pu imaginer quelque chose de plus sympathique, mais ce n'est pas dans l'esprit de ceux qui, aujourd'hui, votent pour ces jeux olympiques.

Derniers mots, Mme la Maire, n'est-ce pas ridicule à envisager 6 milliards dont 1,8 millions de dépenses publiques, alors qu'on n'est même pas foutu d'ouvrir des piscines ouvertes le dimanche aux Parisiens depuis des mois et des mois ? Et je ne prends qu'un exemple.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Concernant les jeux olympiques, je suis d'avis que c'est un sujet important qui va structurer l'attractivité de Paris. Si l'on souhaite les organiser, c'est que l'on a une vision, un projet concret, une candidature solide sur le plan financier et sportif. C'est ce que nous attendons. Le principe en lui-même est bon puisqu'il faut remettre la région capitale au cœur d'une stratégie de développement économique, pour l'attractivité de son territoire au moment de la compétition des grandes métropoles.

L'organisation des jeux olympiques peut être l'occasion de remettre les projecteurs internationaux sur Paris, si le dossier est réussi et présenté de manière convaincante. Cette organisation est collective : la Ville, la Métropole, la Région Île-de-France, le monde sportif, les professionnels, les amateurs, le monde économique, les citoyens doivent s'agréger autour d'une candidature. La méthode doit être partenariale et coopérative.

Si vous jouez collectif, Mme la Maire, nous, opposition responsable, serons là. Dès 2013, j'avais proposé l'organisation de ces jeux olympiques. Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET avait porté cette idée en 2014 lors de sa candidature à la Mairie de Paris. A l'époque, la Maire de Paris n'était pas très motivée, elle a changé d'avis, dont acte et tant mieux. J'espère que nous n'avons pas perdu de temps puisque, en deux ans, nous aurions pu travailler sur ce projet, convaincre différents partenaires et même l'ensemble de votre majorité.

Ce vœu ne dit pas tout, cela peut inquiéter, notamment sur l'exposition universelle. Il y a aussi une candidature. Nous n'en parlons plus. Le projet est-il abandonné ? La Ville de Paris va-t-

elle le soutenir qui permettrait là aussi d'attirer les projecteurs internationaux, économiques et culturels du monde entier sur Paris ? Si nous voulons de la croissance, du développement, il faut s'appuyer sur de grands projets structurants et d'intérêt général. C'est la raison pour laquelle, malgré un certain nombre de réserves et de doutes persistants, nous voterons ce vœu dans l'intérêt de Paris et dans l'intérêt de la région capitale.

Jean-Bernard BROS : Je m'exprime également en tant que président du groupe RGCI Hôtel de Ville qui compte parmi ses membres l'adjoint chargé du sport, Jean-François MARTINS. J'ai une pensée pour mon ami Thierry BRAILLARD, secrétaire d'Etat chargé des sports, nous sommes de la même formation politique. La candidature de Paris pour les JO de 2024, c'est la candidature d'une ambition. Cent ans après avoir eu les jeux olympiques en 1924, Paris n'a pu organiser aucuns grands événements, expositions universelles, expositions coloniales diverses, grandes expositions et jeux olympiques.

C'est l'occasion pour la Ville de montrer, dans presque dix ans, cher Pascal, j'espère que d'ici là, nous aurons terminé les moyens de transport nécessaires pour les nombreux visiteurs. C'est une belle ambition, pour avoir participé aux deux candidatures. Dans la première, Bertrand DELANOE et le Premier Ministre, Lionel JOSPIN, sont partis à Moscou. Nous savons que cela serait difficile, c'est une candidature menée par l'équipe précédente, par Jean TIBERI notamment. Pékin était le grand favori et il a gagné.

La question s'est tout de suite posée : est-ce que Paris devrait être candidate une nouvelle fois pour les jeux de 2012 ? La réponse après concertation de l'Etat, de la Région, des élus parisiens, de tout le monde, sportif et associatif et du Conseil de Paris, a été oui et nous avons candidaté. J'y ai participé longuement et avec passion ; nous n'avons pas gagné (si un jour ça vous intéresse, je vous raconterai pourquoi). Pour avoir réfléchi longtemps, cher Pascal, il y a beaucoup d'arguments pour être contre cette candidature, les finances...

Je peux vous témoigner qu'être candidate pour les jeux olympiques 2024, pour la Ville de Paris, pour nos enfants, pour nos petits-enfants, pour les Parisiennes et les Parisiens, c'est un beau défi. Notre groupe soutiendra et je me tiens à votre disposition à l'occasion pour vous dire pourquoi, en profondeur et avec beaucoup plus de temps, c'est quelque chose de grand et d'intéressant pour l'avenir de Paris.

Eric LEJOINDRE : Pour confirmer et vous rassurer M. BOURNAZEL, effectivement, ce vœu ne dit pas tout. Ce n'est pas une candidature, c'est une intention, un engagement. Ce n'est pas un projet d'ores et déjà bouclé puisque, cher Pascal JULIEN, il a vocation à être débattu avec les élus et avec les habitants. Pour débattre en concertation, encore faut-il savoir l'orientation que l'on souhaite, qui n'a de sens que si elle arrive à être partagée au maximum.

Les JO sont des éléments essentiels en matière d'emplois mais aussi en matière de politique pour la jeunesse. C'est aussi un héritage, non seulement les équipements, Paris en est déjà bien doté. Cette candidature nous permet d'envisager de ne pas créer d'autres énormes équipements que certains appellent des éléphants blancs. Mais c'est aussi un héritage en matière d'engagement chez tout citoyen. Je vous invite à discuter avec les élus d'Albertville. Aujourd'hui encore, quand il y a besoin d'organiser des manifestations, de faire de la

solidarité, l'équipe de bénévoles qui s'était engagée à Albertville – et c'est il y a combien d'années – autour du projet des JO, est toujours mobilisée, se réunit et travaille. Cela est vrai pour beaucoup d'éléments, que ce soit le téléthon ou d'autres activités, cette équipe de citoyens engagés existe toujours et reste active. Il faut créer cela pour Paris, un engagement pour le développement économique et pour le tourisme, mais aussi un engagement pour les Parisiens unis autour d'une aventure. Paris n'a pas peur des aventures, il faut qu'elles soient maîtrisées, organisées ; Paris est une ville d'aventures et les JO en sont une.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2015.55 à la majorité soit 37 voix pour dont 6 pouvoirs (PS/PC-FDG/UMP-CI/NI (Mme MEHAL)) et 8 voix contre dont 3 pouvoirs (EELV)

DELIBERATION 18.2015 : Vœu du groupe PCF-FDG à l'initiative de Mme Danièle PREMEL à M. le Maire du 18^{ème} arrondissement concernant la place de la Chapelle

Danièle PREMEL : Nous avons été amenés à rencontrer des habitants de ce lieu, au moment d'un incendie devant l'entrée du 2, place de la Chapelle. Cette rencontre dans l'événement a été l'occasion pour les habitants d'exprimer les problèmes et nuisances qu'ils subissent : attroupement bruyant autour du bar-tabac et deuxième commerce qui reste fermé, occupation de l'espace public jusque tard dans la nuit, absence de mobiliers urbains et de végétalisation avec, comme regret, que la rénovation du jardin n'ait pas été étendue à la place. Un espace urbain qui n'est plus une place mais un simple morceau de voirie, non valorisé, bien que ce soit un lieu de passage pour aller à Pajol. En tout cas, un sentiment se développe.

Pour ces raisons, les élus du groupe communiste Front de gauche demandent au Maire du 18^{ème} arrondissement d'envisager un réaménagement complet de cette place afin qu'elle devienne un espace valorisant et rassurant pour les habitants et pour les usagers qui y passent pour se rendre à l'espace Pajol ; de consulter les habitants et le conseil de quartier sur le projet à imaginer sur l'ensemble des améliorations à apporter (espaces publics, éclairage, végétalisation, tranquillité publique) ; de tenir compte des propositions qui pourraient être faites dans le cadre de projets participatifs sur cette place et puis, du travail en cours animé par l'APUR dans le cadre d'un groupe de travail sur la promenade de Barbès à Stalingrad auquel participent des associations locales, des élus et l'action Barbès.

Michel NEYRENEUF : La place de la Chapelle connaît, depuis de longues années, une réflexion ayant abouti à quelques propositions sur l'ancienne mandature, qui n'ont pas forcément été jusqu'au bout car c'est resté une réflexion 18^{ème}. Or, pour travailler sur cet endroit, on est obligé d'avoir une réflexion au moins 10^{ème}, 18^{ème}, voire 19^{ème}. L'équipe élue s'était engagée de mettre en place un travail participatif sur le dessous du métro aérien. Le premier point pris en compte, c'est justement le travail autour de la place de la Chapelle, tant du côté 10^{ème} que du côté 18^{ème}.

Cela implique non seulement les questions des utilisations, d'espaces publics, mais aussi des questions de plan de circulation. Nous avons d'un côté la rue Marx-Dormoy qui est dans les deux sens : tout à coup, les automobilistes du nord tombent sur un sens unique, ils sont obligés d'aller à droite ou à gauche. Cette réflexion ne peut se faire qu'en relation avec le

10^{ème} de toucher un endroit dans la circulation, sur des axes aussi stratégiques. Cela concerne l'entrée du métro que la RATP a fermé et qui oblige les habitants du 18^{ème} à passer sur des petits trottoirs pour essayer de rentrer dans le métro de la Chapelle par le côté 10^{ème}. Il y a aussi les mises en valeur des Bouffes-du-Nord, la déchetterie, leur intégration.

Tous ces problèmes ont été travaillés au sein de ce groupe de travail mis en place par les mairies du 18^{ème}, du 10^{ème} et du 19^{ème}, qui s'est réuni déjà trois fois, essentiellement sur la place de la Chapelle. Toutes les suggestions faites dans le cadre des budgets participatifs seront regardées dans ce cadre. Notre but c'est d'arriver à faire de ce lieu une vraie place, dans laquelle les uns et les autres ont envie de séjourner et de passer facilement d'un arrondissement à l'autre car, tout ça, c'est Paris.

Eric LEJOINDRE : Merci Michel de ces éléments et cet amour de Paris que nous partageons. Je veux profiter de ce moment pour saluer les associations notamment, mais elles ne sont pas les seules, les conseils de quartier du 10^{ème} et du 18^{ème}, les élus, Félix et Michel qui sont engagés avec l'APUR à faire un travail qui avance même s'il n'est pas encore abouti, qui doit nous permettre de mettre en œuvre un engagement que nous avons pris, qui est celui de faire de cette frontière une zone de passage.

Christian HONORE : Ce vœu, aussi intéressant soit-il, nous semble venir en retard parce que le conseil de quartier, et dernièrement encore celui du 17 mars où des jeunes urbanistes sont venus nous présenter des projets, des habitants font également des propositions. L'association l'action Barbès fait des propositions ; avec Pierre-Yves BOURNAZEL nous nous sommes penchés sur le dossier et sommes intervenus à plusieurs reprises pour parler de la sécurité, de l'aménagement.

Ensuite, un point que vous avez oublié, vous parlez des nuisances sonores d'en bas, certes, mais vous auriez pu parler malheureusement du marché à la sauvette, du camp d'immigrés. Tout cela donne une mauvaise image de ce lieu. Je ne voudrais pas faire de polémique, mais je regrette que dans le vœu bis que vous avez voté, vous avez donné l'impression, au lieu de parler des habitants, de parler du droit d'asile. Malheureusement, vous avez donné un mauvais signal aux voyous de passeurs qui exploitent la misère humaine. En disant cela, peut-être avez-vous donné un signe néfaste leur faisant venir place de la Chapelle.

Cette place de la Chapelle va être réaménagée. Le vœu du parti communiste vient en retard. Il serait bon d'écouter tous les habitants qui se plaignent et qui font des propositions. Par conséquent, il me semble que la majorité s'en occupe ; l'opposition, Pierre-Yves BOURNAZEL qui a fait de nombreuses interventions, s'en occupe également.

Loïc LORENZINI : Je voulais revenir sur l'expression de M. HONORE, s'agissant non pas d'émigrés mais de réfugiés pour qui, la vie est bien difficile. Je souscris à ce qu'ont dit Danièle PREMEL et Michel NEYRENEUF. Cette place met en valeur les enjeux du partage de l'espace public, notamment la difficulté à recycler la voiture et l'espace qui lui est donné dans notre Ville. On voit la difficulté à faire émerger les biens communs par rapport à ce que les acteurs de cet espace sont prêts à partager et les difficultés qu'on a à se donner une vision commune et une identité de ce type de lieu qu'il va falloir réussir à faire émerger.

Cela prendra du temps. Il faudra le faire avec les habitants, avec les associations, avec les conseils de quartier. Aussi bien le comité de pilotage mis en place inter-arrondissements sur cet espace que le dispositif mis en place par l'Hôtel de Ville (pour la balade urbaine), il serait intéressant de voir, en articulation avec ces deux dispositifs, comment nous allons davantage restituer et associer les habitants pour avoir demain un aménagement équilibré et partagé, notamment par ceux qui le pratiquent quotidiennement.

Eric LEJOINDRE : Je voudrais confirmer que notre objectif, le mien et celui du Maire du 10^{ème}, est de faire cet aménagement de nature participative ; c'est le sens du goût de travail. L'APUR a été mandaté pour ce faire, il a eu dans son mandat comme instructions de faire en sorte que la participation auprès des citoyens soit nette.

Je ne vais pas rentrer dans le débat mais simplement, ce vœu ne concerne pas la situation des ventes à la sauvette sur la Chapelle qui – je veux en remercier le Commissaire du 18^{ème} et les forces de police – a évolué même si elles restent préoccupantes et a permis – les riverains le confirment – une nette amélioration de la situation même s'il reste des difficultés.

Nous avons eu un long débat sur la question du campement de réfugiés qui n'a pas vocation à y rester. Je ne ferai pas d'informations trop publiques mais nous y travaillons de près avec le Préfet de police et avec les équipes de la Ville. Nous avons mandaté Emmaüs qui fait un bon travail de contact pour essayer de faire le point sur la situation de chacune des personnes dans ce campement. Ce sont des individus différents avec des histoires et des demandes différentes. Cela nous laisse envisager des mois parce que c'est un processus naturellement long, nous pourrons faire en sorte qu'il se résorbe.

Encore une fois, c'est plus une intention qu'une réalité tant on sait que les éléments sont compliqués. Toutefois, soyez assurés – même si ce n'est pas l'objet du vœu – que nous y travaillons au quotidien de la même façon que sur l'ensemble des usages du boulevard de la Chapelle. L'objectif, c'est bien de le rendre aux habitants, donc il faut en modifier les usages.

Danièle PREMEL : On n'est jamais en retard pour répondre à des habitants victimes d'un incendie. C'est ce qui a fait que nous avons déposé ce vœu qui touchait particulièrement une partie de la place de la Chapelle qui présente au niveau urbain des infections complètes. C'était là-dessus que j'insistais et non pas sur l'ensemble de la place dont je sais qu'il y a beaucoup de réflexions et de problématiques sur lesquelles on se penche.

Donc, je retire mon vœu parce que M. NEYRENEUF a été particulièrement éloquent, en tout cas pour la démonstration de cette préoccupation qu'a l'Arrondissement pour faire en sorte que cette place devienne un espace public agréable pour tous.

Le vœu est retiré

**DELIBERATION : 18.2015.56 : Vœu du groupe UMP-CI à Mme la Maire de Paris
relatif au comité inter-bailleurs**

Christian HONORE : Mes chers collègues, je reviens non pas sur les caméras de vidéoprotection des logements sociaux mais sur votre honnêteté intellectuelle, puisque vous me provoquez M. NEYRENEUF.

Pendant la dernière mandature, j'ai eu le plus grand mal à vous faire dire s'il y avait des résidents de logements sociaux dotés de caméras de vidéoprotection. Lorsque j'ai été élu au Conseil de Paris, j'ai posé la question et, à ma grande surprise, je ne savais pas qu'il existait des vœux bis, c'est-à-dire que lorsque la majorité considère qu'un vœu de l'opposition est bon, elle le reprend et là, juillet 2014, un vœu voté à l'unanimité de la majorité nous dit que la Ville de Paris inscrit le thème de prévention d'insécurité dans la prochaine réunion du comité inter-bailleurs et que la question d'une étude de faisabilité de dispositifs de vidéoprotection puisse y être débattue.

Je suis intervenu au Conseil de Paris pour demander ce que fait ce comité inter-bailleurs. J'ai eu une fin de non-recevoir. Par conséquent, je reviens ici pour demander les résultats de l'étude du comité inter-bailleurs à propos de la faisabilité des dispositifs de vidéoprotection prévus par ce vœu voté à l'unanimité lors de la séance du Conseil de Paris du 9 juillet 2014.

M. BROSSAT, l'adjoint chargé de me répondre, a botté en touche et n'a pas répondu sur ce point précis du comité inter-bailleurs. Nos concitoyens sont heureux d'apprendre qu'il y a ce comité. Maintenant, ils voudraient savoir les résultats de ses travaux et de ses études.

Eric LEJOINDRE : Nous allons répondre à votre interrogation plus qu'à votre vœu puisque c'est une interrogation. Je voudrais dire que nous ne prenons pas l'habitude de faire du Conseil d'arrondissement l'espace de rattrapage du Conseil de Paris et les vœux qui y sont votés.

Mario GONZALEZ : Votre question sur la vidéoprotection touche le droit essentiel à la sécurité, notamment dans les quartiers populaires et les logements sociaux. C'est un sujet sérieux qui ne doit pas partir ni de postulats ni d'a priori. Ce comité inter-bailleurs s'est effectivement réuni pour traiter la question. Les bailleurs entre eux en ont débattu et on en tirait une conclusion : le pragmatisme. Nous ne pouvons pas avoir d'a priori sur la question de la vidéoprotection, il faut réagir et l'appliquer en fonction des cas et des résidences.

Par exemple, elle s'est révélée extrêmement utile dans les parkings qui posent des difficultés. Vous avez des exemples dans le 18^{ème} arrondissement où les bailleurs sociaux, la RIVP, Paris Habitat... ont posé des caméras. En revanche, dans d'autres cas, elle ne s'est pas révélée utile. Ce n'est pas moi qui le dis, ce n'est pas vous non plus, ce sont les bailleurs et leurs techniciens spécialisés, qui connaissent leurs résidences et qui surtout écoutent leurs locataires sur cette question. Par rapport à la vidéoprotection, notamment au sein des résidences, dans les halls d'immeubles, dans les escaliers et autres, il s'est révélé que d'autres équipements sont beaucoup plus efficaces.

J'aimerais vous citer deux exemples concernant le 18^{ème} que j'ai eu l'honneur de traiter avec des bailleurs sociaux. Vous étiez à cette réunion qui concerne le 124, rue des Poissonniers sur

la sécurisation de la résidence. Le bailleur social a proposé aux locataires de sécuriser au préalable la résidence à travers une sectorisation puisque sa grandeur fait que les circulations sont beaucoup plus aisées ; une sécurisation des halls par l'instauration d'un système de vigie, d'interphone et d'un sas. Si jamais ces mesures ne sont pas suffisantes, étudier la vidéoprotection. Voilà un premier exemple d'équipements alternatifs.

Ensuite, vous avez une deuxième réponse possible qui est la plus fondamentale, c'est la réponse humaine. Vous ne pouvez pas remplacer la vidéoprotection d'abord par la présence policière. D'ailleurs, je rappelle qu'il y a plus d'agents de police aujourd'hui dans le 18^{ème} et ce n'est certainement pas grâce à l'UMP. Rappeler l'action du GPIS, le groupement parisien inter-bailleurs de surveillance que les locataires peuvent saisir par eux-mêmes. Rappeler également le rôle fondamental des gardiens d'immeuble. D'ailleurs, la Mairie leur a rendu hommage récemment à travers une réunion avec Claudine BOUYGUES pour saluer le travail fondamental qu'ils mènent concernant la prévention. Pour finir M. HONORE, je dirais – et j'espère ne pas avoir botté en touche – que la réponse demeure celle du pragmatisme.

Eric LEJOINDRE : Les éléments d'information ayant été apportés, je vais demander au groupe UMP s'il souhaite retirer ce vœu qui, en fait était plus une demande d'information.

Galla BRIDIER : Je souhaitais saisir l'occasion de ce vœu pour dire que, sur le rôle de ce comité inter-bailleurs, c'est une innovation de cette mandature. Nous pouvons nous en féliciter. A chaque fois que l'on en demande un compte rendu des résultats de ces discussions, nous les obtenons. C'est une réelle avancée afin que les différents bailleurs publics de la Ville harmonisent leur pratique et resserrent les liens avec la volonté municipale, notamment sur la question de la qualité de service aux locataires. C'était une première chose qui me paraissait important de rappeler et de souligner.

La deuxième chose sur le fond, je reprécise la position du groupe écologiste même si la question de la vidéosurveillance a fait de nombreux débats dans ce Conseil. Nous sommes contre la vidéosurveillance. Certes, il y a un droit à la sécurité, mais il faut aussi veiller à l'atteinte aux libertés publiques. Là, je peux rejoindre les propos de M. GONZALEZ que les moyens sont plutôt à positionner sur les forces humaines, la prévention de la délinquance et des incivilités. Après, pour ce qui est de sa mise en place dans l'espace privé, il appartient à chaque opérateur et à chaque structure de décider.

Eric LEJOINDRE : M. HONORE, suite à ces explications, retirez-vous votre vœu ?

Christian HONORE : Je suis d'accord avec ce que disait M. GONZALEZ qu'il n'y a pas d'a priori, que tout doit être traité cas par cas, c'est ce que nous demandons depuis la première mandature. Nous ne demandons pas à ce que le dispositif soit généralisé à toutes les résidences mais là où il est nécessaire. M. GONZALEZ, vous demanderez à M. NEYRENEUF la liste des résidents de logements sociaux du 18^{ème} qui sont dotés de vidéoprotection. J'ai mis quatre mois pour l'obtenir, peut-être que vous l'aurez tout de suite.

D'autre part, nous apprenons qu'il y a des comptes rendus du comité inter-bailleurs, j'en suis ravi. En tant qu'élus, nous aimerions les avoir si c'est possible. Nous sommes aussi favorables aux dispositifs de vidéoprotection des logements sociaux lorsque c'est utile, en concertation avec la police, avec les bailleurs et évidemment avec les locataires. Nous ne cessons de le répéter depuis des années.

M. GONZALEZ nous a parlé de sécurité mais je crois me souvenir que vous êtes en train de réduire le nombre des gardiens dans les résidences de logements sociaux ou je me trompe ? C'est déjà fait, vous avez réduit.

Eric LEJOINDRE : Nous n'allons pas rentrer dans un autre débat. M. HONORE ne retire pas son vœu. Michel NEYRENEUF ayant été mis personnellement en cause, je lui laisse pour quelques secondes la parole.

Michel NEYRENEUF : Je suis content qu'aujourd'hui, M. HONORE tient les propos que j'ai tenus durant des années quand vous demandiez que systématiquement, il y ait de la vidéoprotection à tel ou tel endroit, maintenant tout à coup, vous êtes sans idéologie, tant mieux. Vous avez mis en cause mon honnêteté, eh bien, à honnête, honnête et demi.

Eric LEJOINDRE : Ce Conseil d'arrondissement s'était bien tenu jusqu'à maintenant. Je propose que nous continuions dans la même veine. Sur la question des gardiens, je ne peux pas laisser dire des choses inexactes. Donc, je vais demander à Ian BROSSAT de bien vouloir nous donner quelques éléments.

Ian BROSSAT : Sur la question des gardiens d'immeubles, il y a eu un comité inter-bailleurs qui s'est tenu récemment. Non seulement, nous ne réduisons pas mais nous augmentons le nombre dans le parc social et Paris a aujourd'hui un taux d'encadrement en la matière de 1 %, c'est-à-dire qu'il y a en moyenne un gardien pour 100 logements dans le parc social des bailleurs sociaux de la Ville de Paris, quand de l'autre côté du périphérique, il est de 1 pour 150. Nous avons encore l'intention de renforcer nos efforts. Donc, bien sûr la vidéoprotection quand c'est nécessaire, mais aussi des moyens humains parce que rien ne peut remplacer les gardiens d'immeubles. Cela vaut dans le parc social comme dans le parc privé et nous en faisons une priorité absolue.

Eric LEJOINDRE : J'ai moi-même eu l'occasion de réunir les gardiens du 18^{ème} pour travailler avec eux notamment sur le plan canicule puisque ce sont les personnes qui, au-delà des questions de pure sécurité, sont indispensables pour bien vivre dans les logements.

Le vœu est maintenu, avec un avis défavorable évidemment. Il est rejeté.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2015.56 à la majorité soit 9 voix pour dont 1 pouvoir (UMP-CI/NI (Mme MEHAL)) et 36 voix contre dont 8 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)

**DELIBERATION : 18.2015.57 : Vœu du groupe UMP-CI à Mme la Maire de Paris
relatif à la création de marchés alimentaires en soirée**

Laurent QUEINNEC : Les marchés alimentaires sont un élément important de la qualité de vie à Paris qui contribuent à la convivialité de la vie quotidienne. Ils font partie du patrimoine de la Ville et favorisent le dynamisme économique. Tout cela est bien sympathique présenté comme cela, mais il faut que ces marchés correspondent aux besoins des habitants. Or, le problème c'est que les horaires ne correspondent pas à ceux des gens qui travaillent.

On pourrait imaginer, par exemple, qu'une fois par semaine, ils se tiennent en soirée tout en privilégiant les circuits courts d'approvisionnement et les marchés biologiques. Donc, le vœu que notre groupe vous propose est que, lorsqu'un maire, après concertation avec les commerçants et les associations concernées, élabore un projet de marchés alimentaires en soirée, ce projet soit adressé à la Maire de Paris afin qu'elle puisse proposer une évolution de l'offre globale des marchés alimentaires parisiens.

Afaf GABELOTAUD : Vous formulez un souhait qui est un vœu déposé sur un ensemble d'arrondissements, donc je vous répondrais plus spécifiquement sur la particularité du 18^{ème} et je tiens à rappeler quelques éléments techniques. Le renouvellement de la direction de service public aura lieu fin octobre 2015. On renouvelle la gestion des 71 marchés découverts parisiens. Il est demandé la création de quatre nouveautés dont trois marchés bio et de circuit court, et un marché nocturne.

Tous les arrondissements ont été concertés. On demandait s'ils avaient des besoins en particulier. Nous avons fait une demande sur un marché en circuit court et en produits biologiques. Nous n'en avons pas fait sur un marché nocturne pour plusieurs raisons. Nous avons d'autres problématiques à régler. La nécessité aujourd'hui sur le marché dans le 18^{ème} arrondissement, c'est d'être bien conscient que nous avons besoin d'améliorer leur tenue, de réduire les nuisances de certains, d'améliorer la qualité, d'introduire un maximum de bio et de circuit court. Qualitativement, nous avons encore du travail à faire et je pense qu'il faut s'y employer pleinement.

D'autre part, il existe aujourd'hui sur Paris quatre marchés d'après-midi majoritairement tenus par des traiteurs pour une simple et bonne raison, vous parlez de besoins des habitants, il serait nécessaire de spécifier aussi les besoins des commerçants. Il n'y a pas de commerçants pour tenir ces marchés ni l'après-midi ni le soir. La problématique, c'est que ces commerçants ont aussi une vie qu'il faut respecter ; d'autre part, il y a un fonctionnement des maraîchers et de ses commerçants qui est qu'à Rungis, ils sont réveillés à 2h00 du matin, pour les poissonniers, c'est bien plus tôt, pour être sur les marchés à partir de 5h00-5h30 du matin, pour déballer et commencer leur travail à 7h00. Donc honnêtement, je pense qu'aujourd'hui, si vous avez besoin de faire votre marché et d'avoir des produits frais ou produits maraîchers, vous avez tout le loisir d'y aller avant le travail. C'est bien sympathique de parler d'après le travail, mais il est aussi possible d'y aller à partir de 7h00 du matin. Sur le 18^{ème} arrondissement, vous avez une couverture hebdomadaire qui est quand même très satisfaisante, tous les jours, hors lundi. Le marché est ouvert le dimanche matin très tôt et ferme à 13h30. Vous avez des superettes, des supermarchés qui permettent aujourd'hui de

s'approvisionner en produits maraîchers. Cette demande n'a pas été faite dans le 18^{ème} et elle me paraît totalement décalée. Donc, je proposerais plutôt de rejeter votre vœu.

Gérald BRIANT : Etrange vœu. Au lieu de décalé, j'hésiterais plutôt entre saugrenu et ridicule. Les marchés ne sont pas une création récente, cela existe depuis un certain moment. Manifestement, cette demande, je ne sais pas sur quoi elle repose. Enfin, j'ai une hypothèse. C'est toujours déréglementé, toujours tant qu'on peut saccager la vie de famille, allons-y, parce que, évidemment, on se met du point de vue du consommateur en disant qu'il est pratique d'aller acheter un kilo de tomates à 8h00 du soir, que ce serait une avancée de civilisation. Seulement, il y a des gens derrière qui vendent, qui ont des enfants et qui ont besoin aussi de ces rythmes. Je trouve que cela démontre d'un laisser-aller avec le droit du travail qui est plus que préoccupant et qui est, de mon point de vue, véritablement angoissant par rapport au projet de société que vous défendez. Donc, oui, il est bon des fois de permettre qu'il y ait une réglementation du travail, qu'il y ait des droits au repos. C'est important, il faut les protéger, ils sont menacés mais c'est ce qui fait le vivre ensemble. Donc, ce vœu, évidemment, nous allons le battre avec infiniment de plaisir.

Loïc LORENZINI : En tant qu'écologiste, je voulais saisir l'opportunité du vœu sur l'allusion au circuit court et à l'alimentation en produits biologiques, pour rappeler qu'aujourd'hui, la plus grosse difficulté, ce n'est pas d'avoir des lieux de vente et des marchés pour ces produits mais c'est bien la production même des produits biologiques. Avec moins de 5 % des superficies dédiées à l'agriculture biologique en Île-de-France, la question de l'installation, de la transformation de ces produits est finalement bien plus importante.

Puis, en profiter pour rappeler la politique de la majorité sous l'influence des écologistes aussi bien à Paris avec, par exemple, ce que fait Célia BLAUDEL pour le développement de l'agriculture biologique sur les champs captants pour préserver l'eau de Paris, qui est une belle politique qui fait sens et globalité sur la question de l'environnement. Rappeler aussi la politique régionale menée par la majorité écologiste, PS et PC sur toutes les aides apportées pour le maintien et le développement de l'agriculture biologique dans notre région dominée par les grandes cultures.

S'agissant des horaires, je rejoins Gérald sur l'étonnement par rapport à la disponibilité des personnes pour faire leur marché. C'est une activité sympathique de se retrouver sur un lieu de sociabilité. En tant qu'écologistes, nous sommes pour la réduction du temps de travail, j'ai envie de dire pour qu'il y ait plus de temps de faire son marché. S'agissant de la future loi sur le travail du dimanche, il y a une petite incohérence à toujours parler de ce temps nécessaire pour consommer, notamment sur les marchés quand les habitants devront travailler le dimanche.

Dernier élément qui me semble intéressant, s'agissant du service de nettoyage de ces marchés en soirée, notamment des inconvénients que cela occasionnerait pour les riverains.

Eric LEJOINDRE : Vous avez bien compris que nous émettons un avis défavorable. Mme BOYER va nous dire si le vœu est retiré ou pas ?

Elisabeth BOYER : Je veux établir une vérité. Il y a des marchés nocturnes organisés en Île-de-France notamment dans la grande ville de Sartrouville, tout le monde est content. Donc, il ne faut pas dire qu'il n'y a pas de commerçants pour cela. Il y en a qui trouvent leur intérêt à offrir cette prestation du soir. Naturellement, nous maintenons le vœu.

Eric LEJOINDRE : Afaf GABELOTAUD a dit qu'il n'y avait pas de marchands dans le 18^{ème} qui souhaitent ouvrir leur commerce le dimanche ; elle a rappelé quels étaient leurs horaires de vie.

Laurent QUEINNEC : Nous maintenons notre vœu. Je voulais rassurer M. BRIANT, lui dire qu'en libéralisme, les corollaires, c'est la règle. Nous pouvons réglementer les choses et avoir des marchés nocturnes qui respectent le droit du travail, l'hygiène, la sécurité, les droits des uns et des autres. Ensuite, vous l'avez dit vous-même, avec les enfants par exemple, c'est plus facile de faire ses courses en soirée que le matin entre la crèche et l'école maternelle. D'une manière générale, le rôle d'une mairie c'est de s'adapter aux besoins existants de la population. Cette façon dogmatique de dire non par principe est regrettable. Si vous lisez bien le vœu, des propositions éventuelles de création de marchés, c'est un vœu très mesuré et c'est dommage de fermer la porte par dogmatisme.

Eric LEJOINDRE : Je ne poserais pas la question de savoir qui gardent les enfants comme l'avait fait un actuel ministre mais la question serait posée. Donc, le vœu est rejeté.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2015.57 à la majorité soit 9 voix pour dont 1 pouvoir (UMP-CI/NI (Mme MEHAL)) et 36 voix contre dont 8 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)

DELIBERATION : 18.2015.58 : Vœu du groupe UMP-CI à Mme la Maire de Paris demandant la suspension de toutes activités physiques et sportives dans les écoles du 1er degré dès lors que le seuil d'alerte à la pollution aux particules fines est atteint à Paris.

Pierre LISCIA : Les Parisiens et plus largement les Franciliens ont connu du 16 au 23 mars un pic de pollution aux particules fines d'une durée et d'une intensité exceptionnelle. On a d'ailleurs évoqué ce pic de pollution en début de Conseil et j'ai écouté avec attention M. BEPPO qui rappelait à quel point la Mairie de Paris était engagée pour préserver la santé des Parisiens. Donc, je suis sûr que le vœu fera consensus dans notre Conseil.

Ces épisodes de forte pollution sont heureusement exceptionnels même s'ils ont tendance à devenir de plus en plus fréquents ces dernières années. Pour protéger la santé des plus fragiles, notamment des enfants, les pouvoirs publics délivrent des messages de prévention et font un certain nombre de recommandations. Ainsi, il est vivement recommandé lorsque le seuil d'alerte à la pollution aux particules fines est atteint d'éviter toute activité physique et sportive intense, autant en plein air qu'à l'intérieur. Je précise parce que souvent, on considère que les activités à éviter sont celles en plein air.

Je me suis posé la question de savoir ce qu'il en était à Paris, particulièrement dans les écoles du premier degré. Après m'être renseigné, il s'avère que la Mairie de Paris relaie toutes les

préconisations relatives à la pratique du sport scolaire à ses personnels dans les écoles. Il s'agit des directeurs d'établissement scolaire, des enseignants, des responsables éducatifs, des animateurs d'ateliers périscolaires et tout cela, conformément à un vœu déposé en novembre 2014, puis adopté à l'initiative du groupe UDI-Modem.

Néanmoins, malgré ces recommandations, toutes ces consignes ne sont pas uniformément appliquées dans les écoles parisiennes. La question de savoir s'il faut mettre ou non en place des mesures contraignantes de prévention et de protection des enfants reste en général à la libre appréciation des chefs d'établissement. Par exemple, jeudi 19 mars, jour où le pic de pollution a été le plus élevé à Paris, de nombreuses écoles du 18^{ème} n'avaient pas pris de mesures de protection particulières, sauf à confiner les élèves qui souffrent habituellement de difficulté respiratoire ; toutes les activités sportives et les activités physiques initialement prévues se sont normalement déroulées.

Pour terminer, je citerais la Maire de Paris qui avait estimé en direct à la télévision que la santé des Parisiens n'est pas négociable. Je pense que celle des mineurs placés sous la responsabilité des services de la Ville l'est a fortiori encore moins. C'est la raison pour laquelle, les élus du groupe UMP et citoyens indépendants émettent le vœu que la Maire de Paris demande la suspension de toutes les activités physiques et sportives dans les écoles du premier degré, y compris celles comprises dans les temps d'activité périscolaire, dès lors que le seuil d'alerte à la pollution aux particules fines est atteint à Paris. Il s'agit de seuil d'alerte, non pas seuil d'information – pour ne pas susciter de frayeur trop importante – d'une vingtaine, voire d'une trentaine de jours par an, sans compter les jours fériés, weekends et vacances pendant lesquels les enfants ne se rendent pas à l'école.

En tant qu'élus du 18^{ème} arrondissement, la santé des Parisiens doit être notre priorité, indépendamment de nos appartenances politiques. J'en appelle ainsi à la responsabilité collective de notre Conseil, ce que les Parisiens attendent de leurs élus.

Philippe DARRIULAT : Merci de nous permettre de présenter l'activité municipale sur une question qui, en effet, peut préoccuper un certain nombre de parents d'élèves quant aux mesures prises pour protéger les enfants pendant les périodes de pic de pollution.

Vous concentrez votre vœu sur les problèmes des activités sportives. En fait, le problème est plus vaste puisque cela engage aussi, par exemple, les sorties scolaires, toutes ces questions ayant été analysées.

En ce qui concerne les activités sportives, je me permets de rappeler que les programmes scolaires en école élémentaire prévoient trois heures par semaine de ces activités dans le cadre des programmes scolaires ; la Ville de Paris quant à elle assure la moitié, par l'intermédiaire des professeurs de la Ville de Paris (les PVP) chargés des activités physiques et sportives. L'autre heure et demie étant encadrée par les professeurs des écoles, donc il y a multiplicité des intervenants.

Dans ce cadre, la préoccupation de la Ville concernant l'attitude à avoir est toujours la même : s'en remettre aux avis et préconisations des autorités sanitaires, les respecter au pied de la lettre dans la perspective du principe de précaution. C'est ce qui est fait dans l'ensemble des écoles, à différents niveaux, par la diffusion dans l'ensemble des écoles – le document vous est diffusé – d'un rappel de l'avis du conseil supérieur d'hygiène public de France de 2000, qui a été reconfirmé en 2012 en ses éléments, qui prévoit pour chacun des seuils (seuil d'information et seuil d'alerte). Seuil d'alerte, c'est celui sur lequel vous nous interpellez aujourd'hui par votre intervention, M. LISCIA : ne pas modifier les déplacements indispensables mais éviter les promenades et les activités extérieures pour les maternelles. Pour les élémentaires, ne pas modifier les déplacements habituels, éviter les activités et les sports à extérieurs et privilégier à l'intérieur des locaux des activités physiques d'intensité moyenne ou faible, reporter toute compétition sportive.

Cela veut dire qu'un vrai dispositif est prévu. C'est en fait, pour nous, l'application de ce que le conseil supérieur d'hygiène public dit. Il faut s'en tenir là, d'abord parce que je pense que les élus – ce sont des questions de sécurité, d'hygiène – doivent tenir compte, non pas d'a priori mais de réalité que les experts sur ces domaines disent quant aux risques et moyens de préserver les populations. C'est une démarche qui me paraît bonne. Ensuite, je ne vois pas pourquoi il faudrait supprimer l'éducation physique pendant les pics de pollution, c'est la seule nuance que j'ai vue, mais il s'agit bien, comme c'est dit dans les consignes qui vous sont diffusées, de restreindre aux activités qui n'entraînent pas une augmentation cardiaque, donc une absorption plus rapide des particules fines et mettre les enfants en danger. Du bon équilibre a été trouvé, lors du dernier pic de pollution, la directrice générale de la DASCO a écrit aux différents responsables des circonscriptions des affaires scolaires et de la petite enfance, de façon à ce que les PVP chargés de l'éducation physique et sportive les respectent de manière rigoureuse.

Sans aucun souci polémique, je trouve qu'autant les questions que vous posez sont légitimes, autant je trouve que cela relève – mais c'est votre libre appréciation, comme c'est la mienne aussi – plus de la question orale que du vœu. J'espère vous avoir clairement alerté sur notre mobilisation, mais aussi sur la mobilisation des services de la Ville. Ce n'est pas moi qui vais voir dans les 67 écoles, ce sont bien les PVP et les enseignants qui font leur travail, nous sommes d'accord là-dessus. Mais la mobilisation de tous les acteurs, pour que ces principes soient respectés, j'espère vous en avoir convaincu. Si tel en est le cas, je vous proposerais de retirer ce vœu.

Loïc LORENZINI : Je remercie le groupe UMP pour ce vœu et d'avoir mis un focus sur la pollution, un enjeu majeur pour nous tous et de rappeler les impacts néfastes sur la santé des habitants. Cela montre qu'il est important d'accélérer la transition écologique des territoires. C'est à cela que s'attache la majorité à l'Hôtel de Ville et la Région, sous l'influence des écologistes, mener les politiques publiques pour limiter les gaz à effet de serre, sur les transports, les travaux de rénovation énergétique et l'agriculture, entre autres.

Si la pollution a de graves impacts sur la santé, il nous semble préférable d'agir, non pas sur les conséquences mais sur ses causes. Donc dans ce vœu, j'y vois surtout la prise d'otage des enfants par les pollueurs. C'est un mauvais signe qui est donné aujourd'hui dans le cadre de l'année de la COP21, comme de vouloir faire voter un vœu qui aurait plus été du domaine de

la question, qui va finalement en direction des pollueurs : continuez à polluer, ne vous inquiétez pas, on confine nos enfants. Ce n'est vraiment pas la bonne méthode. En tout cas, nous, écologistes, préférons s'attacher aux causes structurelles de la pollution.

Eric LEJOINDRE : Le vœu est-il maintenu, M. LISCIA ? Nous n'allons pas refaire un débat.

Pierre LISCIA : Juste pour répondre à M. LORENZINI, nous sommes tous favorables à la réduction de l'émission des particules fines. Seulement, le vœu que je présente, il est non pas – vous avez raison – pour s'occuper des causes du mal mais bien des conséquences, de la même manière que quand l'incendie est déclarée, la priorité c'est de l'éteindre. Viendra ensuite le temps de savoir comment résorber le problème et surtout le prévenir.

Eric LEJOINDRE : Nous n'allons pas refaire deux débats sur le même vœu.

Pierre LISCIA : Très bien. Vous avez rappelé l'ensemble des recommandations préconisées et que je cite dans le vœu dont l'opportunité était justement de proposer quelque chose et non pas simplement de me tenir informé de ce qui existait déjà. Evidemment, je me suis tenu informé de ce qui se passait véritablement dans les écoles du 18^{ème} arrondissement. Il n'y avait aucun changement dans le rythme des enfants, notamment les activités physiques ; les personnels de ces écoles m'indiquaient qu'ils avaient reçu des recommandations de la Ville mais qu'en l'espèce, rien n'était mis en pratique. Malheureusement, ces recommandations ne sont pas suffisamment contraignantes et les enfants continuent aujourd'hui à faire du sport lors des pics de pollution. Donc, je maintiens mon vœu.

Eric LEJOINDRE : Je considère que les responsables de l'Education nationale et de la Ville mettent en œuvre les politiques demandées. D'ailleurs, je serais surpris qu'ils répondent comme cela au téléphone à tous ceux qui les appellent pour savoir les mesures prises ici et là. J'ai plus confiance dans les études faites par la DASCO ou par M. DARRIULAT qui les connaît bien que par n'importe qui, qui peut faire mais pas dans des écoles.

Donc, vous le maintenez. Qui est pour ? Qui est contre ? Il est rejeté.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2015.58 à la majorité soit 9 voix pour dont 1 pouvoir (UMP-CI/NI (Mme MEHAL)) et 35 voix contre dont 8 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)

DELIBERATION : 18.2015.59 : Vœu du groupe UMP-CI à Mme la Maire de Paris relatif aux travaux de réalisation du Tram entre la Porte de La Chapelle et la Porte de Saint-Ouen.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je vais être bref mais souhaite une réponse et peut-être un calendrier sur ce sujet important. Nous sommes déjà intervenus par courrier auprès de la Ville de Paris il y a un mois, nous n'avons pas de réponse et les habitants se font pressants pour la sécurité de leur traversée boulevard Ney, porte de Montmartre. Les travaux du tramway changent complètement la physionomie. Simplement, il faut que les habitants puissent traverser ce boulevard qui ne doit pas être une frontière entre le sud et le nord. Je pense

notamment aux enfants, aux personnes âgées, aux handicapés, obligés d'aller chercher une traversée très loin. Donc, nous demandons qu'il soit prévu la sécurisation de la traversée afin que chacun n'ait pas à faire des centaines de mètres pour le faire.

Si vous avez des réponses concrètes avec un calendrier, nous retirons notre vœu, sinon, nous le maintiendrons jusqu'à ce qu'il y ait un résultat.

Eric LEJOINDRE : M. BEPPO ne va pas reprendre les informations qu'il a déjà données mais il y a des éléments plus précis.

Félix BEPPO : En effet, les informations sont largement communiquées sur plusieurs supports et sur le site internet tramway.fr. Tous les habitants de Paris peuvent savoir l'avancée des travaux. J'ai parlé tout à l'heure du prochain comité de suivi travaux tramway, qui aura lieu avec la mission tramway pour examiner notamment cette question des traversées piétonnes à la fois pendant la phase des travaux, puis sur la phase définitive au moment de l'inauguration du tramway. Donc, la réponse concrète et le calendrier, M. BOURNAZEL, on va les examiner dès le 17 avril. Nous vous proposons de retirer votre vœu. Je vous y invite bien évidemment, de manière à ce que nous puissions regarder avec la commission les questions et les solutions pour les régler.

Eric LEJOINDRE : Maintenez-vous votre vœu ?

Pierre-Yves BOURNAZEL : Si je comprends bien, le 17 avril, c'est une réunion qui permettra de donner le calendrier ? C'est-à-dire de dire à quel moment on pourra organiser ces traversées, que l'on comprenne bien ?

Félix BEPPO : Non, pas exactement. C'est pour rappeler que ce comité de suivi de travaux tramway ne se réunit pas nécessairement uniquement sur les aspects de traversées piétonnes, mais ce sera à l'ordre du jour puisque c'est une préoccupation qui monte dans le quartier, en tout cas avec des interrogations sur l'avancée du chantier par rapport à cette problématique.

La question du calendrier, je disais que les chantiers avancent et nous sommes obligés d'organiser les travaux de traversées piétonnes en fonction. Je vous propose d'avoir un élément direct avec la commission tramway et d'examiner cette question, étant entendu que d'ici 2017, il y aura d'autres changements auxquels, bien évidemment, la population sera associée dans le cadre du comité suivi et des conseils du quartier.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je vous donne acte de votre bonne foi, simplement nous allons maintenir le vœu pour que cette commission ait un peu de pression sur ce sujet.

Eric LEJOINDRE : Bien. Qui est pour ? Qui est contre ? Il n'est pas adopté.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2015.59 à la majorité soit 9 voix pour dont 1 pouvoir (UMP-CI/NI (Mme MEHAL)) et 35 voix contre dont 8 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)

DELIBERATION : 18.2015.60 : Vœu de Mme Fadila MEHAL, Conseillère de Paris et du groupe UMP-CI à M. le Maire du 18^e arrondissement relatif aux mesures attendues pour limiter la consommation de drogues

Fadila MEHAL : Au nom du groupe UDI-Modem et de l'UMP avec beaucoup d'appréhension parce que j'ai l'impression que tous les vœux aujourd'hui vont être demandés de retrait ou sont votés négativement. J'ai presque envie de rejeter tout de suite mes vœux de façon à vous faire gagner du temps. Heureusement, j'ai beaucoup plus de chance au Conseil de Paris où beaucoup de vœux passent.

Plus sérieusement, je sais que la température va monter parce que je vais aborder la question des drogues. C'est un sujet extrêmement sensible et c'est pour cela que j'ai pesé tous les mots de façon à ce que ce vœu ne soit pas caricatural et n'offre pas en effet des positions qui soient attentatoires à la dignité. C'est juste un constat, M. le Maire, je ne regarde que dans les métros de Paris, notamment dans le 18^{ème} (Lamarck, Caulaincourt, Château Rouge), il y a énormément de consommateurs, dans une situation de détresse sanitaire explosive. On sent bien que cette question a dû être appréhendée, qu'un diagnostic a été fait mais, en réalité, rien ne bouge et nous voyons cette situation se dégrader.

Je ne vais pas vous faire le refrain de la tranquillité, de la sécurité et de l'ordre public mais je m'adresse davantage à ces consommateurs. Après avoir – avec peu de moyens – auditionné un peu des uns et des autres, on a un sentiment d'impuissance. Tout le monde constate cet état mais il n'y a pas de solution. Aujourd'hui, ces stations de métro sont le seul lieu où ces personnes, d'une certaine façon, sont acceptées.

Je pense que l'adjointe chargée de ces questions m'expliquera que beaucoup de choses ont été faites mais je constate que ces personnes sont encore là et il n'est pas question d'avoir simplement une politique répressive qui ne ferait que déplacer de quelques centaines de mètres ou de quelques stations ce sujet. Cela mérite vraiment que l'on puisse y réfléchir, en tout cas, dans cet espace public particulier qui a énormément de passages.

On va me répondre de façon approfondie mais je persiste à dire que – je suis installée depuis plus de huit mois dans le 18^{ème} – ces personnes sont en tout cas dans cette situation.

Pouvez-vous, M. le Maire, nous dire exactement le diagnostic : combien de personnes connaissent cette situation dans les stations de métro ? Puis, mettre en place peut-être un plan d'action, s'il est possible de l'intégrer à quelque chose qui existe. En même temps, je vous dis de façon ferme et solennelle que cette situation ne bouge pas et que ces jeunes sont vraiment dans une situation catastrophique.

Eric LEJOINDRE : Je partage votre sentiment, il ne s'agit surtout pas de caricaturer ou de simplifier ces questions lourdes pour les habitants, pour les usagers de drogue. Mme DEMANGEL va apporter des éléments de réponse que j'ai souhaité voir diffusés sur une version papier, cela évitera des tweets ou des expressions à côté de la réalité. Nous sommes pleinement mobilisés sur ce sujet compliqué depuis de nombreuses années parce que malheureusement, la question des toxicomanies et des usagers de drogue ne se pose pas dans le 18^{ème} depuis quelques mois seulement.

Dominique DEMANGEL : Je ne vais pas reprendre des éléments déjà connus sur lesquels nous avons eu à plusieurs reprises l'occasion de discuter. La présence d'usagers de drogue sur la voie publique, sur les territoires du 18^{ème}, est une situation ancienne liée au commerce des produits illicites. La Mairie du 18^{ème} a toujours travaillé à la fois avec les forces de police, sur des opérations de répression des trafics illicites et à veiller à la prise en charge de ces personnes, des usagers de drogue, quelle que soit leur situation parce que nous avons des usagers de caractéristiques différentes. Je ne vais pas rentrer dans le détail. Nous avons de nombreuses structures qui accueillent ces usagers, qu'il s'agisse d'actions de réduction des risques ou d'actions d'orientation vers le soin.

En effet, au cours des dernières années, la présence de ces usagers dans des lieux publics, notamment le métro et dans un certain nombre de stations, est devenu plus explicite qu'elle ne l'était au cours des années antérieures du fait, en grande partie, des opérations de rénovation immobilière qui faisaient que tous les lieux un peu abandonnés dans lesquels ils pouvaient trafiquer et squatter ont progressivement disparu.

Il y a aussi eu des opérations de rénovation urbaine, des actions coordonnées entre les forces de police et Coordination Toxicomanies. Il s'agit d'une structure que la Mairie a mis en place en 2001, à la fois de médiation, de dialogue avec les habitants, avec coordination de l'ensemble des intervenants dans le 18^{ème} et qui est aussi un centre de réduction des risques avec un accueil direct d'un certain nombre d'usagers.

Les actions conjuguées de Coordination Toxicomanies et des forces de police sur la surveillance de lieux sensibles, notamment les parkings, pour éviter les squattes, ont réduit progressivement le nombre de lieux où les usagers se trouvaient.

La présence de ces usagers dans le métro ne nous a pas échappé. Nous avons travaillé avec la RATP sur les modalités de leur prise en charge. L'ensemble de ces travaux a abouti il y a un peu plus d'un an, à la signature d'une convention entre la RATP, la préfecture de police, Coordination Toxicomanies et la Mairie du 18^{ème}. Parallèlement à cette signature, la ZSP du 18^{ème} a été étendue au sous-sol pour coordonner les opérations de répression des trafics et de prise en charge des usagers.

Cette convention a deux objectifs, d'abord de formation des personnels de la RATP, c'est-à-dire d'explication sur les produits, les risques, les conduites. Puis, une opération de médiation conjointe avec la RATP au contact des usagers pour renouer un lien et faire en sorte qu'ils puissent être orientés vers les structures de prise en charge.

Il est évident que ces actions sont à long terme parce que nouer ou renouer des contacts prend du temps. Il faut les voir plusieurs fois, arriver à savoir s'ils ont déjà été pris en charge par les structures de réduction des risques. Cela se fait progressivement.

Il y a plusieurs catégories d'usagers, il y a des gens qui sont de passage et qu'on ne voit qu'une seule fois, il y en a qui sont beaucoup plus réguliers. Avec près de 2 000 repérages au cours de l'année passée, on a identifié environ 200 usagers réguliers qui sont des gens, sinon que l'on connaît, tout au moins avec lesquels il y avait déjà eu plusieurs contacts. Sur ces 200 personnes, à peu près 120 font l'objet d'un suivi par Coordination Toxicomanies afin de trouver les moyens de pouvoir les orienter vers des structures de prise en charge. C'est un long travail parce que beaucoup de ces personnes sont désinsérées, il faut reconstituer souvent leur identité, perte de papier, reconstituer leur droit, leurs droits médicaux, ce qui est extrêmement lourd, puis travailler en lien avec le SIAO pour trouver des modalités d'hébergement. Sur ces 120 personnes, pratiquement la moitié sont dans ce parcours.

Il est vrai que la situation évolue au cours du temps avec des hauts et des bas parce qu'il y a d'autres facteurs que celui de ce travail proprement dit. Des opérations de démantèlement des réseaux existent aussi et ont un impact sur l'afflux ou le retrait à un moment donné de ces usagers dans le métro. Puis, nous avons inclus dans la convention cinq stations (Marcadet, Château Rouge, Barbès, Lamarck et Jules-Joffrin). Il y a des évolutions à l'intérieur de ces stations avec, par exemple, plus d'opérations de deal sur Marcadet et donc plus d'opérations répressives. Toutefois, nous savons aussi ce que valent ces opérations, hors d'opérations lourdes de démantèlement, il y a une intervention et, dans les minutes ou l'heure qui suit, l'ensemble des usagers reviennent. C'est le cas des lieux de consommation, par exemple à Château Rouge, alors qu'au début de janvier, on avait une réduction importante de la présence de ces usagers.

Par la convention que nous avons signée, nous sommes dans un processus de bilan partagé avec la RATP, cette dernière s'était un peu retirée des opérations de médiation pour voir s'il faut, compte tenu du bilan, que nous réorientions un certain nombre d'actions, ce qui devrait pouvoir se faire au cours des prochaines semaines. Les résultats de la démarche sont validés, il y a des résultats même si tout n'est pas satisfaisant ; par moment, il y a des situations difficiles, ensuite une amélioration. Donc, nous allons essayer d'obtenir de la RATP une mobilisation plus importante pour que le nombre de sorties puissent être multipliées parce que Coordination Toxicomanies aujourd'hui le fait seule, ses moyens sont limités afin de permettre davantage de contacts et d'orienter davantage d'usagers.

Je ne sais pas si je vais vous proposer ce retirer votre vœu puisque vous avez dit qu'il y a eu des précédents pour les vœux mais l'ensemble des actions que vous souhaitiez dans vos vœux ont déjà fait l'objet d'un bilan d'actions au cours de l'année passée, et de nouvelles orientations en cours.

Eric LEJOINDRE : Merci pour ces éléments de réponse très précis ; sur ces sujets, la précision est essentielle pour éviter justement toutes les mal-compréhensions.

Philippe DURAND : La politique des drogues est une politique d'Etat et elle est toujours encadrée par la loi du 31 décembre 1970 qui pénalise l'usage. Donc, nous nous retrouvons dans cette difficulté d'encadrer l'usage au niveau des toxicomanes considérés comme des délinquants. Nous avons évolué mais il y a toujours cette épée de Damoclès et tant qu'on n'arrivera pas à séparer l'usage du trafic et les mettre dans la même bannière, on aura du mal à avancer.

Tout le 18^{ème} prend part au niveau de la toxicomanie mais tant qu'on ne veut pas avancer dans une politique et avoir une autre façon de regarder les drogues, c'est l'usage qu'il faut réglementer. En effet, il y a plusieurs utilisations de la drogue, que cela soit en termes récréatif, social ou dépendant. Les personnes dont nous parlons, qui sont dans les stations de métro, sont en usage dépendant. Donc, comment les encadrer, où les accueillir, comment les accompagner. Comme Mme DEMANGEL l'a dit, la sortie de la drogue est un long chemin, cela ne se fait pas du jour au lendemain. Mais ce qui est sûr c'est que plus on ne rejettera pas ces personnes, plus on leur permettra d'aller dans des lieux de consommation de la manière la plus médicale et la plus saine possible, plus on avancera dans la résolution de ce problème. Il est important de modifier le regard social que nous avons sur les usagers.

Eric LEJOINDRE : Je propose que nous n'ouvrons pas le débat sur la réforme de la loi de 1970 même si des positions diverses mais très affirmées existent dans ce Conseil. Je vais juste demander à Mme MEHAL si sur la base de ces éléments de réponse qui, à notre sens, démontrent au fond que votre vœu est satisfait, si vous le retirez ou si vous souhaitez qu'il soit mis au vote.

Fadila MEHAL : J'ai beaucoup de respect et de considération pour le travail que vous menez et j'entends vos explications par rapport au contexte. Cependant, c'est de l'autojustification de situations qui ne peuvent pas perdurer. Nos concitoyens veulent des réponses, ils n'ont pas besoin d'obligation de moyen mais d'obligation de résultat. Cela veut dire qu'il faut peut-être changer les choses et la méthode. C'est ce à quoi je m'emploie et je voudrais vous dire que je maintiens et représenterai ce vœu dans un semestre en espérant que les moyens que vous déploierez montreront de façon évidente que nous avons avancé.

Eric LEJOINDRE : J'entends votre vœu qui demande trois choses : la mise en place d'un diagnostic précis de la situation alarmante, le soutien aux associations et centres d'accueil de personnes droguées et la présentation d'ici la fin de l'année d'un plan d'action.

Il me semble que les éléments de réponse de Mme DEMANGEL doivent vous permettre de considérer que le diagnostic est en place, que le soutien aux structures existe et qu'elle s'est engagée à faire un bilan régulier et le bilan qu'elle a fait est relativement long. Donc, de notre côté, nous considérons que votre vœu est satisfait. Je vais le mettre aux voix. Il est rejeté.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2015.60 à la majorité soit 9 voix pour dont 1 pouvoir (UMP-CI/NI (Mme MEHAL)) et 35 voix contre dont 8 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)

DELIBERATION : 18.2015.61 : Vœu de Mme Fadila MEHAL, Conseillère de Paris à Mme la Maire de Paris relatif à la création d'un contresens cyclable rue Custine dans la

portion entre le boulevard Barbès, à l'angle de la rue Clignancourt, et la rue Doudeauville.

Fadila MEHAL : C'est un vœu de l'UMP et de l'UDI-Modem, très pratique, très concret qui n'est ni idéologique et ni caricatural. Nous avons une piscine qui, par son architecture et ses activités, est quelque chose de très positif. Pour autant, des désagréments viennent nuire à l'utilisation harmonieuse de ce service public. Cela peut faire sourire de dire des mauvaises odeurs dans une piscine mais, vous avez le plan Nager à Paris et les difficultés liées à cette question sont d'un ordre tout à fait technique. On peut y remédier au plus vite, indépendamment des travaux plus conséquents de réhabilitation de l'ensemble du bâtiment.

Je ne suis pas une technicienne ni plombier mais il semble que ces effluves résulteraient d'un défaut d'entretien des sanitaires, de la vétusté et de la porosité des canalisations. Quand pourra-t-on utiliser cette piscine de façon positive, harmonieuse sans que cela coûte trop cher à la Collectivité ? Est-ce que je dois retirer mon vœu si l'on m'apporte la réponse qu'il va falloir attendre la réhabilitation ?

Eric LEJOINDRE : Mme DAMS va vous donner les éléments de réponse, notamment l'agenda, qui devraient vous rassurer. Malheureusement, je vais vous inquiéter sur un point : cela ne sera pas à moindre coût puisque la piscine des Amiraux est un chantier de coût énorme mais néanmoins indispensable.

Evelyne DAMS : Votre vœu concerne les mauvaises odeurs dans les locaux sanitaires de la piscine des Amiraux, ce qui constitue sans nul doute un vrai problème de qualité d'usage. Vous souhaitez la conduite d'un diagnostic et des mesures appropriées sans attendre la réalisation du plan Nager à Paris à l'horizon 2020.

La réponse est fort brève : les diagnostics ont été réalisés, les installations techniques sont complètement obsolètes et une opération de réhabilitation lourde débutera l'été prochain pour une durée prévisionnelle de deux années. Donc, sans attendre 2020, la piscine fermera dans quatre mois, le 3 août prochain, ce qui correspond à la mesure la plus appropriée.

Toutefois, je tiens à vous rappeler que la décision de lancement de l'opération a été validée au sein de notre assemblée en juillet 2012 et que l'ensemble des études, depuis les diagnostics techniques jusqu'aux études architecturales, ont été conduites en 2013 et 2014. Pour mémoire, je vous rappelle que le programme porte à la fois sur la réhabilitation lourde, la mise aux normes et la restauration de la piscine. Réhabilitation lourde car la structure béton requiert des réparations importantes ; mise aux normes puisque les installations techniques sont complètement en fin de vie ; chauffage, ventilation, électricité, plomberie, sous-station hydraulique et restauration puisqu'il s'agit d'un immeuble classé monument historique de l'architecte Henri SAUVAGE et que l'opération a pour objet la restitution de son état initial (verrière, garde-corps, cabines, éclairage du bassin...). François CHATILLON, architecte en chef des monuments historiques, est en charge de cette opération.

Une actualité récente, nous sommes en phase d'analyse des offres des entreprises pour les trois grands lots, ce qui donnera une proposition en commission d'appel d'offres le 12 mai prochain, à la suite, délibération du Conseil de Paris et notification aux entreprises.

La préparation du chantier débute à la mi-juin avec l'installation de la base vie, les expertises avant travaux et la fermeture le 3 août pour un démarrage effectif des travaux à la mi-août.

Pour complète information, parce que je crains que les deux années de travaux vous paraissent longues, voici les grandes lignes par semestre. Au deuxième semestre 2015, nous aurons le désamiantage, le retrait de la piscine, les démolitions, les échafaudages, la mise en place d'un parapluie de protection. Au premier semestre 2016, nous aurons les réparations de la structure béton, le coulage d'un nouveau bassin. Au deuxième semestre 2016, tous les locaux techniques. Ensuite, au premier semestre 2017, la restitution de la verrière, les peintures, les menuiseries, etc. ainsi que les tests des équipements et des opérations de réception. L'ouverture est prévue pour l'été 2017, sachant qu'il s'agit d'un chantier très complexe qui peut être soumis à des aléas techniques.

Par rapport à cette information importante, une réunion publique d'information des riverains sera organisée début juin. Donc, je crois avoir répondu aux différents points, j'ai bénéficié de cette occasion pour vous donner l'ensemble des informations techniques de cette opération infiniment complexe. Dans ce cadre, je vous demande de retirer votre vœu, s'il était maintenu, la majorité municipale voterait contre.

Eric LEJOINDRE : C'est un chantier gigantesque, cela fait de nombreuses années que nous travaillons dessus. J'étais adjoint au sport dans la précédente mandature et j'ai pu suivre les évolutions. C'est vraiment d'une rénovation majeure dont cette piscine a besoin et c'est forcément à ces occasions que seront réglés tous les petits problèmes.

Votre vœu est-il maintenu ?

Fadila MEHAL : Les précisions sont précieuses, j'espère que ce n'est pas mon vœu qui a accéléré les choses, que c'était bien prévu en juin, cela me rassure.

Evelyne DAMS : Il ne modifie en aucun cas le Code des marchés publics.

Fadila MEHAL : Après la réunion d'informations que vous ferez, je serai en demande peut-être pour le prochain Conseil que vous puissiez nous indiquer quelle voie alternative vous allez proposer aux adhérents de cette piscine de façon à permettre la continuité du service public. Donc, je retire bien volontiers mon vœu.

Eric LEJOINDRE : C'est tout l'objet de cette réunion. Je vais vous rassurer pour donner un ordre de grandeur, le chantier de remise à niveau de la piscine des Amiraux est évalué autour de 16 M€. Donc, on ne joue pas 16 M€ sur un vœu, fort heureusement. Ce sont des études très complexes qui ont amené cet énorme investissement de la Ville bien nécessaire.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2015.61 à la majorité soit 9 voix pour dont 1 pouvoir (UMP-CI/NI (Mme MEHAL)) et 35 voix contre dont 8 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)

DELIBERATION : 18.2015.62 : Vœu du groupe EELV à Mme la Maire de Paris relatif à l'ouverture de la Petite Ceinture dans le 18^e

Philippe DURAND : Si vous avez regardé ce projet de protocole d'accord, à l'article 6, il est mention de tronçons mis à la disposition du public en concertation avec la Ville de Paris et SNCF réseau. Si l'on poursuit, le 18^{ème} n'était pas inclus dans ce projet de protocole.

Nous proposons de mettre une convention de superposition d'affectation entre la Ville de Paris et la SNCF réseau sur le périmètre de la Petite Ceinture compris entre la porte de Saint-Ouen et la porte des Poissonniers, à l'instar des six autres tronçons déjà prévus dans le protocole pour les autres arrondissements. Cela comprendra autant les voies circulables non circulées, les surlageurs, les talus, en concordance avec les réflexions de la SNCF réseau sur la remise aux ferroviaires de certaines portions du 18^{ème}. Après, il y a d'autres demandes, celles d'intégrer ce programme dans la signature d'une convention de gestion en vue des tronçons pour le remettre dans le calendrier, d'engager conjointement avec la Ville de Paris ceux qui ont déjà une activité sur la Petite Ceinture, les associations et les habitants, des opérations visant à nettoyer et à embellir cette portion dans le cadre des procédures de sécurité et de normes liées au caractère encore ferroviaire de l'emprise ; opérations qui peuvent être mises en œuvre dès l'application de la convention de superposition. Enfin, de développer des dispositifs socialement et écologiquement innovants en vue d'y réaliser notamment des chantiers d'insertion tout au long de l'année, dans une perspective d'entretien et de formation au métier du ferroviaire et du BTP, de rendre les tunnels accessibles en cas d'occupation temporaire afin de les sécuriser, les entretenir et de maintenir le corridor écologique sur la portion concernée après que la SNCF aura fourni l'état des lieux de ces ouvrages, de demander à SNCF réseau et SNCF mobilité de jouer la transparence et de concerter les élus du 18^{ème} arrondissement, les habitants et les associations quant aux intentions à court, moyen et long termes sur cette portion afin d'anticiper et de prévenir, tout en gardant le caractère de la biodiversité de la Petite Ceinture, que l'ensemble des choix opérés sur le devenir de la Petite Ceinture fasse l'objet d'une concertation, tant au niveau de l'Arrondissement que de la Ville de Paris en associant l'ensemble des acteurs et de rendre public l'étude sur les services rendus par la Petite Ceinture en matière de biodiversité et continuité écologique, étude actuellement menée par la direction des espaces verts et de l'environnement lorsque cette étude sera finalisée.

Eric LEJOINDRE : C'est une pratique un peu étrange de déposer comme cela un vœu mais la délibération a été présentée tardivement et que ce dernier ne peut pas être poussé au Conseil d'arrondissement suivant puisqu'il va être voté au Conseil de Paris. Donc, nous étudions néanmoins ce vœu, je sais que cela se fait dans des délais relativement courts mais la présentation de M. DURAND a été claire. J'appelle à le voter.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Nous allons le voter même si nous ne l'aurions pas rédigé forcément de la même façon. Cela reprend les idées que nous avons portées dans la dernière campagne municipale sur l'aménagement de la Petite Ceinture. En cohérence, nous votons ce

que nous croyons bon et juste, même lorsque cela est présenté par un groupe issu de la majorité. Nous le faisons souvent et plaidons pour que cette attitude constructive et intelligente puisse se diffuser largement dans tous les groupes de la majorité.

Loïc LORENZINI : Pour rappeler que c'est bien le 18^{ème} arrondissement qui est ciblé dans ce vœu et de voir comment demain offrir de nouveaux services à la population et, sur cette partie de l'arrondissement, lui donner encore plus d'aménité. S'il est voté à la majorité, je crois que nous pourrions tous nous en féliciter.

Eric LEJOINDRE : Nous sommes à la fin du Conseil. Je voulais vous donner une information de ressources humaines : Didier VALLET qui est mon directeur de cabinet après avoir été celui de M. VAILLANT pendant un certain nombre d'années, a décidé de rejoindre de nouveaux horizons professionnels à partir de la fin du mois d'avril. Je voulais lui remercier chaleureusement de tout le travail qu'il a fait pour notre Arrondissement et lui souhaiter bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2015.62 à l'unanimité